

MARIO LATENDRESSE
BARBARA FRALE
LAURENT BOUZOUD
STE TERESA DE CALCUTTA



Association
MONTRE-NOUS TON VISAGE
INFORMATION
RÉFLEXION
MÉDITATION

Sommaire

Editorial :	
par Pierre de Riedmatten	Page 1
L'hypothèse d'Othon de la Roche et le château de Ray sur Saône	
par Mario Latendresse	Page 3
Commentaires sur la lettre de Théodore Ange au pape Innocent III	
par Barbara Frale (Synthèse par Pierre de Riedmatten	Page 14
Transfert du Linceul en France au XIVème siècle	
L'hypothèse des Achaïens	
par Laurent Bouzoud	Page 28
"J'ai soif..." Testament spirituel	
par sainte Teresa de Calcutta	Page 48
Publications	Page 49
Expositions	Page 50
Formulaire d'adhésion et d'abonnement	Page 51

Page de couverture :

Le Christ couronnant l'empereur de Constantinople, Romain Lécapène
et l'impératrice Eudoxie.

Plaque en ivoire, datée entre 945 et 949 - hauteur 24,5 cm. - Cabinet
des médailles – Paris.

Comment le Linceul est-il arrivé en France ?

par Pierre de Riedmatten



La question se pose depuis longtemps : par quelle voie le Linceul actuellement conservé à Turin est-il venu en France depuis l'Orient ? Comment éclaircir le maillon manquant entre le sac de Constantinople (en 1204) et la première exposition à Lirey (vers la fin de 1356) ?

A travers trois articles très denses, ce *Cahier* présente un dossier historique sur plusieurs hypothèses possibles (en dehors de l'hypothèse des Templiers¹), sachant que l'historien Ian Wilson continue ses recherches sur un passage éventuel par l'Europe de l'Est :

- Mario Latendresse (Canada) confirme d'abord l'impossibilité d'identifier le Linceul avec le suaire de Besançon². Il récuse également, comme beaucoup de spécialistes, l'idée qu'Othon de la Roche (l'un des chefs de la quatrième croisade) ait pu ramener directement le Linceul en Bourgogne à Ray-sur Saône³. Puis il évoque succinctement l'hypothèse du passage discret du Linceul par la Sainte Chapelle de Paris, hypothèse émise d'abord par le Père A. M. Dubarle⁴. Mais Mario Latendresse voudrait aller beaucoup plus loin, en remettant fortement en doute l'authenticité de la lettre de Théodore Ange adressée au pape Innocent III en 1205, lettre qui affirme que le Linceul était à Athènes à cette époque. Il s'appuie pour cela sur Andrea Nicolotti, lequel rejette globalement l'origine ancienne du Linceul⁵.
- Pierre de Riedmatten présente la synthèse d'un très long article de Barbara Frale (Italie) qui récuse au contraire totalement cette mise en doute, et amène de nombreux arguments pour confirmer sans

¹ Voir le Cahier MNTV n° 52-53 - Actes du Forum de 2015.

² Voir le Cahier MNTV n° 39.

³ Othon de la Roche n'est, semble-t-il, jamais revenu en France.

⁴ cf. "*Histoire ancienne du linceul de Turin*" – Tome 2 – A.M. Dubarle - Ed. F.X. de Guibert – 1998 - Voir aussi le Cahier MNTV n° 51.

⁵ cf. notamment : "*Le suaire de Turin. La vraie histoire d'un faux*" - Revue "*L'Histoire*" - n° 372 - février 2012.

ambiguïté l'authenticité de cette fameuse lettre, laquelle est devenue une pièce importante de l'histoire du Linceul.

- Et Laurent Bouzoud détaille un scénario très nouveau, dit des "*Achéïens*", dont il a présenté la première partie (1204 - 1317) lors du Forum de 2015, et la deuxième partie (1317 - 1453) lors de notre Assemblée générale de 2016. Cette nouvelle hypothèse, qui aura besoin d'être confortée dans l'avenir, s'appuie sur le rôle des veuves, efficaces et discrètes, des deux derniers ducs d'Athènes, lors de la perte progressive de l'empire franc de Constantinople (la *Romanie*).

Bien entendu, comme à notre habitude, nous laissons à ces différents auteurs l'entière responsabilité de leurs affirmations et déductions.

Par ailleurs, nous n'oublions pas le second volet de notre mission. L'année de la Miséricorde, qui vient de s'achever, nous a invités à "*donner chair*" à la contemplation du Linceul : ainsi Mère Teresa, canonisée en septembre 2016, interprète pour nous, de manière inattendue et missionnaire, la parole du Christ sur la Croix : "*J'ai soif*" (Jn 19, 28).

Dans ce monde troublé et troublant, il est plus urgent que jamais de suivre le conseil de saint Bernard : "*Regarde l'Etoile*"; en l'occurrence pour nous, regardons le Visage apaisé et apaisant du Christ, qui a bien voulu s'imprimer pour nous, en dépit de souffrances indicibles.

L'un des premiers astronautes disait : "*le plus extraordinaire, ce n'est pas qu'un homme ait marché sur la Lune, c'est que Dieu ait marché sur la Terre !*"

Après le grand élan des JMJ de Cracovie cet été, et dans un souci de transmission des connaissances (conférences et expositions), nous souhaitons proposer une journée spéciale de formation pour les jeunes en 2017. Mais l'occasion nous a été donnée de tenir un stand, dans le cadre du "*Congrès Mission*" qui s'est déroulé le 1^{er} octobre dernier au collège Stanislas à Paris, et qui a réuni plus de mille personnes, dont beaucoup portaient le souci d'évangéliser. Nous avons ainsi déjà postulé pour animer l'an prochain un atelier plus construit, dans ce même congrès.

Quant à notre site Internet, il s'améliore lentement, dans les limites de son ancienne structure.

Pierre de Riedmatten
Président de MNTV

L'Hypothèse d'Othon de la Roche, et le château de Ray sur Saône

par Mario Latendresse

Docteur en informatique-mathématiques de l'Université de Montréal (Canada), Mario Latendresse est actuellement chercheur en bioinformatique dans un centre privé de recherches de la Silicon Valley. Il s'intéresse au Linceul de Turin depuis de nombreuses années, et il a publié plusieurs articles et un livre sur ce sujet¹. Sur son site², il héberge le "Shroud Scope", qui présente des images en haute définition du Linceul.

La bibliographie utilisée par l'auteur, marquée [nn] dans le texte, est référencée à la fin de l'article.

1 - Présentation

Plusieurs hypothèses sur le transfert du Linceul de Turin, du Moyen Orient vers l'Occident, reposent sur la supposition que le chevalier Othon de la Roche l'avait obtenu lors de la quatrième croisade, qu'il le garda un certain temps à Athènes, et que le Linceul fut transféré en France soit par Othon lui-même, soit par l'un de ses proches. Ces hypothèses sont toutes fondées sur une *dissertation*, contenue dans le manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon [26]. Un coffre, conservé au château de Ray-sur-Saône (Haute Saône), est supposé avoir été utilisé par Othon de la Roche pour protéger et transporter le Linceul.

Plusieurs auteurs [6, 8, 13, 15, 17, 25], ont critiqué cette hypothèse et la métamorphose de celle-ci par Dom Chamard [5] ; mais elle perdure, et elle est encore soutenue par plusieurs auteurs et chercheurs [1, 4, 18, 21, 22, 27]³. Je ne reprendrai pas en détail les objections avancées, mais je rappellerai rapidement les plus probantes.

Des progrès récents sur l'étude du manuscrit 826 nous révèlent encore plus que cette hypothèse n'a pas un fondement historique solide. Je résumerai ces progrès et présenterai de nouveaux faits discréditant une

¹ "Le Saint Suaire de Besançon / Dissertations pour et contre son authenticité" - Mario Latendresse. Ed. Bod.fr - 2015.

² sindonology.org.

³ Certains auteurs sont pour la possession du Linceul par Othon de la Roche, mais contre son transfert en France par ce même Othon [4, 27].

supposée tradition familiale étayant l'authenticité du coffre et l'hypothèse d'Othon de la Roche.

En contrepartie, je montrerai succinctement que l'hypothèse du passage du Linceul de Turin par la Sainte-Chapelle de Paris est beaucoup plus probable, car cohérente avec les documents historiques.

2 - La *dissertation* pour l'authenticité du linceul de Besançon

Pour mieux comprendre l'origine de l'hypothèse d'Othon de la Roche, il faut étudier en profondeur les documents historiques originaux. Sur ce point, l'origine de cette hypothèse est la *dissertation* en faveur du linceul de Besançon, contenue dans le manuscrit 826, du XVIII^{ème} siècle, conservé aux archives de la Bibliothèque municipale de Besançon [26]. Cette *dissertation* prétend qu'Othon de la Roche reçut en cadeau le linceul du Christ après la prise de Constantinople durant la quatrième croisade.

Cette *dissertation* a été critiquée par plusieurs chercheurs [6, 8, 12, 13, 17, 25, 28]. Bien que ce texte ait été référencé par beaucoup de chercheurs, une édition complète de cette dissertation n'est disponible que depuis 2015 [13, 17]. L'auteur de la *dissertation* en faveur de l'authenticité du linceul de Besançon, écrite en 1714, c'est-à-dire plus de cinq siècles après les faits qu'il rapporte à propos d'Othon de la Roche, se réfère essentiellement à des documents anciens, mais en les trafiquant. Par exemple, il y a bien une référence à propos d'Othon recevant des reliques après le sac de Constantinople, mais ces références ne mentionnent pas un linceul. En général, tous les textes référencés ne sont pas reproduits dans sa *dissertation*, et l'on ne peut confirmer si l'une de ces références mentionne la réception d'un linceul par Othon de la Roche.

En effet, l'auteur référence six documents [13, pp. 32-34 et 65-66] pour tenter d'étayer son affirmation que le Linceul du Christ fut donné à Othon de la Roche après le sac de Constantinople :

- 1) "*L'ancien cartulaire de l'abbaye d'Accey* " ;
- 2) "*Un ancien titre de l'abbaye de la Charité* " ;
- 3) "*La généalogie manuscrite, en italien et en vélin de Pierre de Luxembourg*⁴ " ;

⁴ Ce titre est cité ici sans correction ; en particulier, l'auteur a écrit "*en vélin* " plutôt que "*sur vélin* ".

- 4) "*La chronique du moine Albéric, lorsqu'il parle des miracles arrivés dans la famille d'Othon de la Roche* " ;
- 5) "*L'histoire de la cinquième croisade⁵ et de la prise de Constantinople que Montaner a faite* " ;
- 6) "*Dans Jérôme Turruta, gentilhomme aragonais qui se trouva à la prise de Constantinople par les Latins* " .

Or "*L'ancien cartulaire de l'abbaye d'Acéy* ", qui se trouve en partie à la Bibliothèque nationale de France (BnF), mentionne bien plusieurs actes de l'archevêque Amédée de Tramelai, mais sans mention de Ponce de la Roche (père d'Othon) ; et les seules mentions d'Othon de la Roche portent sur sa conquête des duchés de Thèbes et d'Athènes.

"*L'ancien titre de l'abbaye de la Charité* " semble avoir été perdu.

On ne peut pas localiser la troisième source.

La *chronique d'Albéric* ne fait que relater l'attribution des duchés d'Athènes et de Thèbes à Othon de la Roche [25, p. 107].

Les cinquième et sixième sources sont difficiles à identifier clairement : selon l'historien Gian Maria Zaccone [28], Montaner pourrait être Ramon Mountaner (1265-1336), auteur des "*Chroniques catalanes* " ; mais on ne connaît pas d'histoire de la quatrième croisade de cet auteur. Et, selon Paul Vignon [24], Jérôme Turruta pourrait être Jerónimo Zurita (1512-1580) ; mais cet auteur est du XVI^{ème} siècle et non du siècle de la quatrième croisade. G.M. Zaccone ne trouve aucun personnage de ce nom ayant participé à la quatrième croisade [28].

Ainsi, cette *dissertation* n'offre aucune référence valable mentionnant le don d'un linceul à Othon de la Roche.

François-Ignace Dunod de Charnage publia, en 1750, son histoire de l'église et de la ville de Besançon, où il mentionne que c'est probablement Othon de la Roche qui reçut le linceul de Besançon après la prise de Constantinople [7, p. 419]. Il semble que ce soit le premier à publier cette hypothèse, mais en fait il se réfère à cette première *dissertation* du manuscrit 826, écrite en 1714. En effet, l'auteur de la *dissertation* en faveur du linceul de Besançon a été récemment identifié :

⁵ L'auteur de la *dissertation* a écrit "*cinquième croisade* ", mais il s'agirait plutôt de la quatrième croisade.

selon Andrea Nicolotti [17, p. 32], il s'agit du jésuite Pierre-Joseph Dunod (1646-1725), le grand-oncle de François-Ignace Dunod de Charnage. Cette identification a été définitivement établie en comparant les graphies de la *dissertation* et de deux pages écrites de la main de Pierre-Joseph Dunod, conservées à la Curie générale jésuite, à Rome.

Il a été clairement démontré que Pierre-Joseph Dunod a publié plusieurs hypothèses fausses, dont l'une sur la présence de la ville d'Antre en Franche-Comté plutôt qu'en Suisse. Pierre-Joseph Dunod a modifié facilement les sources qu'il utilisait pour tenter de prouver un objectif préétabli. Ce procédé est réutilisé dans sa *dissertation* sur l'authenticité du linceul de Besançon.

3 - Le coffre du Château de Ray-sur-Saône

Selon plusieurs auteurs, dont Ian Wilson [27, p. 214] et Alessandro Piana [18], un coffre (fig. 1 et 1 bis⁶) se trouvant actuellement au château de Ray-sur-Saône (fig. 2), pourrait avoir été utilisé au XIII^{ème} siècle pour transporter le Linceul de la Grèce vers la France. Cette affirmation n'est étayée que par la mention "*d'une tradition familiale*", sans plus de détails ou de références.

Toutefois, le comte Hubert de Salverte (1898-1979), l'un des propriétaires récents du château de Ray-sur-Saône⁷, a publié en 1936 [9] une monographie sur l'histoire du château, où l'on peut lire :

"Othon rapporta du siège de Constantinople deux importantes reliques de la vraie Croix, dont l'une est encore conservée dans l'église de Ray-sur-Saône.

On veut qu'il ait eu également dans sa part le fameux Saint Suaire, dit de Turin [5], longtemps vénéré à Besançon et qui est aujourd'hui la propriété des Ducs de Savoie".

L'expression "*On veut qu'il ait eu*" et la référence à l'ouvrage de Dom François Chamard [5] ne laissent aucun doute que le comte Hubert de Salverte ne connaissait pas une tradition familiale soutenant l'hypothèse qu'Othon de la Roche ait rapporté un linceul de Grèce. Cette référence à Dom Chamard montre que le comte indique clairement que ces dires, à propos d'Othon de la Roche, ont été diffusés par d'autres, mais pas par la famille. Nous voyons ici même que la propagation de l'hypothèse

⁶ Les photos du coffre ont été fournies par M. Richardot, bibliothécaire du château de Ray-sur-Saône.

⁷ Le château a été cédé en 2015 au département de la Haute-Saône.

d'Othon de la Roche est le fruit des écrits de Dom Chamard, qui lui-même se réfère au manuscrit 826, mais ce manuscrit n'a pas de fondement solide. De plus, le Comte ne mentionne aucun coffre du château qui aurait pu avoir été utilisé pour transporter un tel linceul.

J'ai contacté le bibliothécaire du château de Ray-sur-Saône, Jean Richardot, qui a aimablement répondu à mes questions. Il connaît bien les archives du château et connaissait la dernière propriétaire, la comtesse Diane Régina de Salverte⁸, fille du comte Hubert de Salverte. Jean Richardot ne connaît aucune mention d'un suaire ou d'un linceul dans les archives de la famille. Pour le coffre, il ne connaît pas de tradition familiale étayant une association à un linceul et il n'a pu confirmer la provenance de ce coffre ni la date de son arrivée au château.

Toutefois, il est fort probable que l'arrivée au château du coffre a eu lieu après 1936, car le comte Hubert de Salverte n'en fait pas mention à cette date [9]. L'étiquette descriptive, en plastique noir, placée en haut du coffre (fig. 1), indique : "*Coffre du XIII^{ème} siècle, dans lequel fut conservé au château de Ray le Linceul du Christ rapporté par Othon de Ray du siège de Constantinople – 1206*". Cette étiquette pourrait cependant nous indiquer une date approximative de la première exposition du coffre, car ce type d'étiquette était fabriqué par un appareil inventé quelques années avant 1960. En résumé, l'apparition de ce coffre au château est récente et n'a pas de tradition familiale.

Signalons aussi qu'une reproduction artistique d'un linceul sur toile, ressemblant à la partie frontale du Linceul de Turin est exposée au château. Il est clair que cette reproduction est celle du linceul de Besançon produite après 1520, car elle est similaire à des centaines de reproductions de ce linceul. Ces reproductions ont peu d'intérêt historique pour le Linceul de Turin, car nous savons qu'elles sont basées sur une relique fausse⁹. Ainsi, cette reproduction n'étaye aucunement le passage du Linceul de Turin au château, ni qu'Othon de la Roche en fut le propriétaire au XIII^{ème} siècle. Au contraire, s'il y avait une tradition familiale authentique à propos du Linceul de Turin, il faudrait qu'il y ait une reproduction du Linceul de Turin et non de celui de Besançon.

⁸ décédée en octobre 2016 - (Nota MNTV).

⁹ Nota MNTV. Le linceul de Besançon, qui mesurait 2,60 m x 1,30 m, a disparu en 1792. Cette peinture représentait seulement la face antérieure du Christ, nu, avec les pieds nettement séparés et les cinq plaies. Voir MNTV n° 39.

4 - La lettre de Théodore Ange Comnène au Pape Innocent III

Au deuxième congrès de Bologne, en 1981, Don Pasquale Rinaldi a présenté la découverte d'une copie d'une lettre, datée du 1^{er} août 1205, de Théodore Ange (Doukas) Comnène au pape Innocent III, à propos du linceul du Christ [20]. Cette lettre précise que le linceul du Christ se trouvait à Athènes, mais sans nommer Othon de la Roche. Plusieurs chercheurs ont référencé cette lettre pour étayer l'hypothèse d'Othon de la Roche. Toutefois, l'authenticité de cette lettre a été fortement contestée pour plusieurs raisons, dont les suivantes, avancées par Andrea Nicolotti [15] :

- 1) il n'y a pas de copie de cette lettre dans les Archives du Vatican ;
- 2) aucun document des Archives du Vatican ne contient une réponse à cette lettre, ou une lettre à Othon de la Roche à propos du linceul du Christ ;
- 3) la lettre [20] indique qu'elle a été écrite à Rome¹⁰, mais Théodore Ange Comnène se trouvait à Nicée en 1205.

Par ailleurs, en décembre 1982, Antoine Legrand publiait un article dans la revue *Historia* [14], relatant la découverte d'une lettre très similaire, mais adressée par Alexis V et non par Théodore Ange Comnène. En fait, on peut montrer qu'Antoine Legrand décrit la même lettre trouvée par Don Rinaldi, mais qu'il a confondu Théodore Ange avec Alexis V. Les détails de cette méprise ont été publiés par Michel Bergeret [3].

Toutefois, plusieurs auteurs ont repris les affirmations d'Antoine Legrand [18, 22] et ont ainsi affirmé plusieurs inexactitudes à propos de la lettre découverte par Don Rinaldi, par exemple qu'elle serait aux archives du Vatican. Selon Rinaldi [20], la lettre aurait été découverte dans les archives de l'ancienne église et abbaye de "*Santa Caterina a Formiello*" à Naples, où il n'y a aucune archive du Vatican. Ce détail est important, car l'absence d'une copie dans les archives du Vatican tendrait à étayer l'inauthenticité de cette lettre.

5 - Les modifications de Dom François Chamard

Au début du XX^{ème} siècle, Dom François Chamard a repris les affirmations de la *dissertation* mentionnée plus haut en faveur de l'authenticité du linceul de Besançon, mais en substituant l'origine du

¹⁰ La copie connue de cette lettre se termine par "*Romae, kalendis Augusti A.D. MCCV*". Voir p.27

linceul de Besançon à l'origine du Linceul de Turin [5].

La *dissertation* affirme, et rappelons-le, sans références claires, qu'Othon de la Roche reçut en cadeau le Linceul du Christ. Dom Chamard modifie cette assertion en prétendant plutôt qu'Othon vola le Linceul au palais des Blachernes de Constantinople [5]. Il semble que Dom Chamard applique cette modification pour se conformer aux dires de Robert de Clari, selon lequel personne ne connut ce qui arriva au Linceul qu'il vit au palais des Blachernes avant la prise de Constantinople. Cela permet aussi de contourner toute discussion sur la validité des références douteuses de la *dissertation*. En fait, on se retrouve encore devant une supposition sans fondement.

Dom Chamard applique une seconde modification majeure, en proposant que le linceul de Besançon fût volé en 1349, lors de l'incendie de l'église de Saint-Étienne, pour passer à la collégiale de Lirey. Il n'y a aucune preuve de ce vol.

6 - Le passage plus probable par Paris

Une hypothèse beaucoup plus probable pour le transfert du Linceul, de Constantinople à Lirey, a été décrite par le Père André-Marie Dubarle et Hilda Leynen [10]. En résumé, cette hypothèse propose que le Mandylion¹¹ fût transféré de Constantinople à la Sainte-Chapelle de Paris en 1241, et qu'il fût donné à Geoffroy de Charny par un roi de France, fort probablement Philippe VI de Valois, bien que ni le roi ni les chanoines n'aient eu connaissance du Mandylion ou de l'image qu'elle portait.

Je ne peux ici discuter de tous les détails de cette hypothèse, mais notons qu'elle ne contredit pas de nombreux documents historiques, dont les déclarations de Marguerite de Charny¹² et la notice "*Pour Scavoir la vérité*". Au contraire, l'hypothèse d'Othon de la Roche contredit ces deux sources.

Rappelons que la notice "*Pour Scavoir la vérité*", écrite en 1525, fort probablement par le doyen de la collégiale de Lirey, indique clairement que le Linceul fut donné par le roi Philippe VI à Geoffroy de Charny

¹¹ Le Saint Madylion avait été amené solennellement d'Edesse à Constantinople le 15 août 944.

¹² Dans le compte rendu d'un procès à Dole, daté du 8 mai 1443, Marguerite de Charny, petite-fille de Geoffroy de Charny, affirme que son grand-père acquit le Linceul : "*au regard dudit. Saint Suaire, lequel pieca fut conquis par feu messire Geoffroy de Charny, mon grant père*" (Archives de l'Aube, 9 G 4).

[10, p. 124 - 132]. Cette notice a été critiquée pour ses inexactitudes, mais cette affirmation demeure la seule précision connue de la part des chanoines de la collégiale de Lirey sur la provenance du Linceul.

L'hypothèse de la Sainte-Chapelle de Paris est aussi la plus simple, car il est tout à fait concevable que deux autres reliques déposées à la chapelle de Lirey, à savoir une partie de la vraie Croix et un cheveu de la Vierge, proviennent de la Sainte-Chapelle¹³.

Depuis le décès du Père Dubarle, on a critiqué cette hypothèse par de nombreuses objections [2, 11, 16, 19, 27] que j'ai l'intention d'aborder dans un prochain article. Mentionnons rapidement que l'une des objections majeures est que le roi Philippe VI ne pourrait avoir donné une relique aussi précieuse. Toutefois, les documents relatant l'arrivée du Mandylion à la Sainte-Chapelle, ainsi que les inventaires de la Grande Châsse de la Sainte-Chapelle montrent que les chanoines n'ont pas réalisé qu'il y avait une image sur la toile. En effet, aucun de ces documents ne mentionne une image sur la toile, mais plutôt une image dans le fond de son reliquaire. Ce fait est surprenant, car le Mandylion est connu pour être une toile imprimée d'une image. Il est alors fort probable que le Mandylion soit demeuré plié dans son reliquaire, et apparemment jamais déployé. De ce seul fait, on peut conclure que ni le roi ni les chanoines n'ont réalisé toute la valeur de cette relique.

7 - Conclusions

L'hypothèse d'Othon de la Roche, incluant toutes les variantes, n'est pas fondée sur des documents historiques valables, dont *la dissertation en faveur de l'authenticité du linceul de Besançon* [26]. La récente identification de l'auteur de cette dissertation, connu pour ses thèses historiques fantaisistes, disqualifie encore plus sa dissertation et ses dires à propos d'Othon de la Roche. De plus, les transformations de cette hypothèse par Dom François Chamard [5] n'ont fait que diminuer la validité de cette hypothèse.

Le coffre exposé au château de Ray-sur-Saône ne repose sur aucune tradition familiale, et le comte Hubert de Salverte, ayant été propriétaire du château et père de la dernière propriétaire de ce château, a clairement écrit qu'il ne connaissait pas une tradition familiale à propos d'Othon de

¹³ La collection des reliques de la Sainte-Chapelle contenait des cheveux de la Vierge, ainsi qu'un fragment important de la vraie Croix (Inventaire A [23]).

la Roche ayant rapporté un linceul de Grèce.

Sans en avoir présenté tous les détails, l'hypothèse de la Sainte-Chapelle de Paris est en accord avec la notice "*Pour scavoir la vérité*" et avec l'affirmation de la petite-fille de Geoffroy de Charny. Ainsi, cette hypothèse est plus cohérente avec les documents historiques les plus fondamentaux à propos de l'origine du Linceul de Turin.

Mario Latendresse



Fig. 1



Fig. 1

bis



Fig. 2

Références

- 1 "Othon de la Roche - Chroniques sur l'étonnante histoire d'un chevalier Comtois devenu Seigneur d'Athènes " - Gérald Barbet - Ed. Fortis - 2012.
- 2 "The Sindone sample from Constantinople " - César Barta et Daniel Duque - Revue Internationale du Linceul de Turin - n° 21 - sept. 2001.
- 3 "Une lettre d'Alexis V au pape innocent III a-t-elle réellement existé ?" - Michel Bergeret - article publié dans le *British Society for the Turin Shroud* - n° 76 - déc. 2012 ; voir également MNTV n° 50.
- 4 "Comment le Saint Suaire est-il arrivé en France au XIV^{ème} siècle ? L'hypothèse des Achaiëns - Le Linceul entre Grèce et France (1204 - 1317)" - Laurent Bouzoud - Autoédition, mars 2015 ; voir également MNTV n° 52-53.
- 5 "Le Linceul du Christ, Étude critique et historique " - Dom François Chamard - Ed. H. Oudin, Paris, 1902.
- 6 "Doubts along the Doubs " - Dorothy Crispino - Revue "Shroud Spectrum International " n° 14 - mars 1985.
- 7 "Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon " - François-Ignace Dunod de Charnage - Ed. Jean-Baptiste Charmet - 1750.
- 8 "Histoire Religieuse du Linceul du Christ, de Jérusalem à Turin " - Paul de Gail - Ed. France-Empire - 1974.
- 9 "Historique du Château de Ray, transmission par le sang du XI^{ème} au XX^{ème} siècle ". Comte Hubert de Salverte - Ed. Sequania, Besançon - 1936. Rééditée par Diane de Salverte en 1999 (Ed. Burs).
- 10 "Histoire ancienne du Linceul de Turin " - André-Marie Dubarle et Hilda Leynen - Tome 2 : 944 - 1356 - Ed. F.-X. de Guibert - 1998.
- 11 "The tradition of the Image of Edessa " - Thèse de Mark Guscini - Université de Londres - août 2014.
- 12 "Autour du Saint Suaire et de la collégiale de Lirey " - Alain Hourseau - Ed. Bod.fr - 2012.
- 13 "Le Saint Suaire de Besançon / Dissertations pour et contre son authenticité " - Mario Latendresse. Ed. Bod.fr - 2015.
- 14 "Du nouveau pour le suaire de Turin : une lettre de l'empereur Alexis V" - Antoine Legrand - Revue Historia, n° 433 bis, déc. 1982 (numéro spécial).
- 15 "Su alcune testimonianze del Chartularium Culisanense, sulle false origini dell'Ordine Costantiniano Angelico di Santa Sofia e su taluni suoi documenti conservati presso l'Archivio di Stato di Napoli " - Andrea Nicolotti - Giornale di Storia - août 2012.
- 16 "From the Mandylion of Edessa to the Shroud of Turin, the Metamorphosis and Manipulation of a Legend " - Andrea Nicolotti - Ed. Brill, 2014.

- 17 "*Le Saint Suaire de Besançon et le chevalier Othon de la Roche*" - Andrea Nicolotti - Ed. Franche-Bourgogne - 2015.
- 18 "*Othon de la Roche and the Shroud/ An hypothesis between history and historiography*" - Alessandro Piana - Congrès de Bari en sept. 2014.
- 19 "*À propos des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle*" - Emmanuel Poulle - Revue Internationale du Linceul de Turin, n° 23 - 2002.
- 20 "*Un documento probante sulla localizzazione in Atene della Santa Sindone dopo il saccheggio di Costantinopoli*" - Pasquale Rinaldi "*La Sindone : Scienza e Fede*" (Actes du symposium de 1981 à Bologne, publiés en 1983).
- 21 "*Besançon and other hypotheses for the missing years : the Shroud from 1200 to 1400*" - Daniel C. Scavone - Shroud Science Group International Conference, Ohio State University, Blackwell Hotel, 14 au 17 août 2008.
- 22 "*Documenting the Shroud's missing years*". International Workshop on the Scientific Approach to the Acheiropoietos Images - Daniel C. Scavone - ENEA Research Center - Congrès de Frascati, Italy, 4 au 6 Mai 2010.
- 23 "*Le trésor de la Sainte-Chapelle, 1^{ère} partie*" - Alexandre Vidier - Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France - Ed. H. Champion - 1907.
- 24 "*Le Linceul du Christ - Etude scientifique*" - Paul Vignon - Ed. Masson - 1902.
- 25 "*Le Saint Suaire de Turin devant la Science, l'Archéologie, l'Histoire, l'Iconographie, la Logique*" - Paul Vignon - Ed. Masson - 1938.
- 26 Manuscrit 826 de la Bibliothèque de Besançon - site Mémoire vive.
- 27 "*The Shroud / The 2000-Year-Old Mystery Solved*" - Ian Wilson - Bantam Press - 2010.
- 28 "*Le manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon*" - Gian Maria Zaccone - Actes du III^{ème} Symposium Scientifique International du CIELT - Nice - 1997.

"Qu'on nous rende ce qui est sacré !"

(Commentaires sur la lettre de Théodore Ange au pape Innocent III)

Synthèse d'un article de Barbara Frale par Pierre de Riedmatten

Dans un long article en italien¹, Barbara Frale², a commenté la lettre de Théodore Ange³ du 1^{er} août 1205, signalant au pape Innocent III la présence du Linceul à Athènes. Nous présentons ici une synthèse de cet article, où elle récuse notamment les arguments d'Andrea Nicolotti sur la possibilité que cette fameuse lettre soit un faux. (Voir l'article de Mario Latendresse dans le présent Cahier).

A noter qu'Andréa Nicolotti, l'un des principaux détracteurs de cette lettre, semble être un acharné de la désinformation⁴.

1 - Une relique textile du Christ dans la capitale byzantine

A l'occasion de l'Ostension du Saint Suaire en 2010, un texte déjà connu des spécialistes, mais jamais étudié à fond, a été présenté : la lettre adressée au pape Innocent III par Théodore Ange (voir le nota 3). Il y dénonce notamment le vol sacrilège des reliques de Constantinople, dont **le linceul dans lequel, après sa mort et avant sa résurrection, Notre-Seigneur Jésus-Christ fut enveloppé**, lequel linceul est dit avoir été emporté à Athènes.

Cette lettre, reproduite en latin page 27, et traduite ci-contre en français, commence par "*Innocentio Domino Pontifici vetustae Romae...*", et se termine par "*Justitiam Petri expectat frater et dominus meus Michael*". Elle est datée de "*Romae, kalendis Augusti, A. D. MCCV*", soit le 1^{er} août 1205. Elle a été conservée d'abord dans le *Chartularium Culisanense* (Cartulaire de Collesano, près de Palerme - en Sicile), puis à Naples.

¹ "Une lettre sur la présence du Linceul à Athènes au lendemain de la quatrième croisade" - B. Frale - Revue *Aevum*, 86^{ème} année - avril-mai 2012 - (56 pages, 182 notes).

² historienne ayant accès aux *Archives apostoliques secrètes du Vatican*. Ces archives, "*avant tout et principalement au service du Pape et de la Curie*", ne sont ouvertes qu'à un public restreint.

³ neveu d'Isaac Ange Comnène, l'empereur byzantin déposé lors du sac de Constantinople par les croisés, en avril 1204 (quatrième croisade) ; et frère de Michel Ange, alors potentat d'Épire.

⁴ cf. notamment : "*Les Templiers et le Suaire. Histoire d'un faux*" Ed. Salerno - Rome - 2011 ; et "*Le suaire de Turin. La vraie histoire d'un faux*" - Revue "L'Histoire" - n° 372 - février 2012.

Lettre de Théodore Ange au pape Innocent III

Traduction du folio 126 publiée par Robert Babinet⁵

Voir le texte en latin page 27

A Innocent, seigneur et pontife de la vieille Rome, Théodore Ange, au nom de son frère Michel, seigneur d'Epire, et au sien propre, souhaite longue vie.

*L'an dernier, au mois d'avril, détournée d'une prétendue libération de la Terre Sainte, l'armée croisée est venue dévaster la ville de Constantin. Au cours de cette dévastation, les soldats de Venise et de France se sont livrés au pillage des édifices sacrés. Dans le partage du butin, les Vénitiens ont pris les trésors d'or, d'argent et d'ivoire, les Français les reliques des saints et, parmi elle, objet le plus sacré, **le linceul dans lequel après sa mort et avant sa résurrection, Notre-Seigneur Jésus-Christ fut enveloppé.** Nous savons que ces objets sont gardés à Venise, en France et autres lieux d'où venaient les pillards et que **le Saint Linceul l'est à Athènes.** Toutes ces dépouilles, en tant qu'objets sacrés, ne doivent pas être emportées. C'est contraire au droit légal et divin. Cependant, au nom de Jésus-Christ Notre-Sauveur, et au tien – bien que contre ta volonté – les barbares de notre temps les ont emportées.*

La doctrine de Jésus-Christ Notre-Sauveur ne permet pas aux Chrétiens de se dépouiller les uns les autres des choses sacrées. Qu'aux pillards soient abandonnés or et argent, mais que nous revienne ce qui est sacré. C'est pourquoi mon frère et seigneur a placé sa plus grande confiance en l'intervention de ton autorité. La restitution par ton autorité ne peut manquer. Le peuple confiant attend ton action, et toi, sûrement, tu l'exauceras. C'est la justice de Pierre qu'attend mon frère et seigneur Michel.

A Rome, aux calendes d'août de l'an du Seigneur 1205.

⁵ cf. "Le témoin secret de la Résurrection" - Ed. Jean-Cyrille Godefroy.- 2001.

Mais ce cartulaire a été perdu en 1943, pendant les bombardements de Naples. Cependant, Mgr Benedetto d'Acquisto (1790-1867), archevêque de Monreale⁶ et professeur de philosophie, avait fait, en 1859, des copies de trois documents de ce Cartulaire, dont celle du folio 126, qu'il a certifiée conforme, selon la formule "*vidit*" apposée par lui en bas, sans dater formellement cette copie. Le texte en a été présenté au Congrès de Bologne de 1981⁷, par Don Pasquale Rinaldi qui l'avait découvert dans les archives de l'église Santa Caterina a Formiello (à Naples)⁸.

2 - Le faussaire à la croix dérisoire

Certains auteurs, dont Andrea Nicolotti, ont accusé récemment B. D'Acquisto d'avoir falsifié ce document, en 1859, pour se mettre en avant socialement, sans aucun lien avec l'histoire réelle. Ils s'appuient sur un certain Tommaso Li Para (prêtre de Collesano), dont le livre situe justement à Collesano le dernier descendant prétendu de la famille des Ange d'Epire, Ortensio Epifanio (1836 - 1888) : suite aux agissements militaires d'un certain Mustodoxi contre les Anglais dans les îles d'Ionie, le Comité révolutionnaire ionien aurait fait, justement en 1859, monter cet Ortensio sur le trône du royaume nouveau d'Eptaneso⁹ ; il aurait alors choisi B. D'Acquisto comme confesseur et grand chancelier de l'Ordre Constantinien de Ste Sophie ; et l'archevêque aurait créé ce faux pour asseoir la tradition de la fondation de cet Ordre par la maison d'Epire à la fin du XIII^{ème} siècle. Puis Ortensio serait revenu en Italie quand ce "*royaume*" passa sous le contrôle de la Grèce, en 1864.

→ En réalité, Mustodoxi (historien) était magistrat de l'Instruction Publique, mais n'a jamais conduit une insurrection armée.

→ B. D'Acquisto n'était pas de famille noble, mais d'origine très modeste ; et, dans ses biographies officielles¹⁰, il n'y a aucune mention sur sa supposée qualité de Grand Chancelier de l'Ordre Constantinien, ni d'ailleurs aucune mention concernant un Ortensio de Angelis ; ils n'ont pas non plus été cités, ni l'un ni l'autre, lors de l'exposition récente

⁶ près de Palerme.

⁷ cf. "*Un document probant sur la localisation à Athènes du Saint Suaire après le pillage de Constantinople*" - article publié par Don P. Rinaldi dans les Actes du Congrès International de Bologne du 5 juin 1981.

⁸ Ce document est maintenant conservé à la Bibliothèque d'Etat de Montevergine (en Campanie, près de Naples).

⁹ archipel des îles ioniennes.

¹⁰ cf. "*Dictionnaire biographique des Italiens*", vol. 33.

sur les anciens Ordres chrétiens de chevalerie¹¹ ; et cet Ordre Constantinien n'est pas non plus cité dans l'*Encyclopédie Catholique* ; s'il a été fondé à la fin du XIII^{ème} siècle, cela n'aurait d'ailleurs aucun rapport avec la lettre de 1205.

3 - Un illustre humaniste

B. D'Acquisto, remarqué très tôt pour son intelligence, a eu ses études payées par le responsable du séminaire local. Devenu prêtre très jeune, il a enseigné la philosophie à Palerme, et a été vice-président de l'Académie des Lettres, des Sciences et des Arts de Palerme, avant d'être nommé archevêque de Monreale en décembre 1858 ; il a été décoré en 1861 par le roi Victor-Emmanuel II, de l'ordre prestigieux de St-Maurice et St-Lazare, pour son apport nouveau en philosophie. Ce n'était donc pas un voyou capable de faire un faux pour porter une croix supplémentaire, beaucoup moins importante. Nicolotti ne dit rien de sa vie, ni de son œuvre importante et très renommée ; et il laisse filtrer une idée trompeuse du personnage, très différente de la réalité.

Les relations de Mgr D'Acquisto avec la famille de Savoie peuvent au contraire l'avoir amené à s'intéresser, par simple curiosité, à une lettre parlant du suaire du Christ, dans un cartulaire parlant de beaucoup d'autres sujets. Comme tous les érudits du XIX^{ème} siècle, il avait le souci de conserver les documents anciens, mais il s'intéressait surtout aux sujets philosophiques. Il n'a d'ailleurs rien écrit lui-même sur le Saint Suaire, qui n'a intéressé les chercheurs (à partir de 1898) que longtemps après sa mort (en 1867). Nicolotti ne tient aucun compte de cela dans son livre, pas plus d'ailleurs que des études fondamentales et nombreuses conduites sur le Linceul de Turin depuis le XX^{ème} siècle. Il semble même avoir un a priori totalement négatif sur cet objet qu'il affirme être un faux du Moyen Age [*cf. présentation ci-dessus*].

4 - La diplomatie "par retour du courrier"

La notion de faux médiéval est assez complexe et ne doit pas être restrictive, car beaucoup de documents, modifiés par des suppressions, des ajouts ou des remplacements, restent précieux pour comprendre le contexte général ; il y a ainsi beaucoup de documents interpolés, dits "faux honnêtes". Plusieurs études, ignorées par Nicolotti, ont montré

¹¹ en novembre 2009, à la Venaria Royale de Turin.

l'importante différence entre la falsification historique et les modifications de forme, qui avaient souvent des raisons diplomatiques mais ne changeaient pas l'évènement historique rapporté. A contrario, la signature d'un notaire, même contemporain, sur une copie n'est pas totalement une preuve d'authenticité.

Nicolotti avance des critères de falsification de la lettre de Collesano, en s'appuyant sur un ouvrage de vulgarisation sur l'histoire des documents en général¹², et sur des extraits des déclarations de deux byzantinistes, sortis de leur contexte. On peut faire les observations suivantes sur ces critères [*ci-dessous en italiques*] :

- *L'original en grec est absent.*

→ La traduction latine ne suffit pas à créer une suspicion. Presque tous les originaux en grec manquent, notamment pour les documents impériaux adressés aux puissances étrangères au XIII^{ème} siècle : cinq documents seulement, en grec, nous sont parvenus pour 80 ans de relations diplomatiques avec l'Occident. Et, pour la période de l'empire byzantin réfugié à Nicée (1204 - 1261), qui justement nous intéresse ici, aucun original envoyé en grec n'a été conservé.

- *La lettre est transmise par un cartulaire, (recueil d'un grand mélange de données diverses, pas toujours authentiques : histoires personnelles, activités, droits, privilèges...).*

→ Des documents parfaitement authentiques ont été conservés dans des cartulaires, voire dans des chroniques, ou dans des recueils de rhétorique ou de littérature.

- *Le cartulaire a disparu ; il n'en reste que les 3 folios copiés au XIX^{ème} siècle.*

→ Cela ne prouve en rien une falsification des documents retranscrits.

- *Il n'y a pas de trace de cette lettre importante dans le registre d'Innocent III*

→ D'une manière générale, les lettres conservées dans les registres du Vatican ne constituent qu'un faible pourcentage des documents émis et reçus par la chancellerie. Par ailleurs, les critères de choix des documents à enregistrer ou non étaient très variables et dépendaient souvent des objectifs propres de la Curie, parfois sans contenu notable pour l'Histoire (minutes, questions d'offices, sujets administratifs, formulaires...). Pour le XIII^{ème} siècle, quasiment la moitié de la documentation reçue a été perdue, et il ne reste que 15 à 20 % des

¹² cf. "Il documento medievale e moderno. Panorama storico della diplomatica generale e pontificia" - F. de Lasala et P. Rabikauskas - Rome, 2003.

documents émis¹³. Le pontificat d'Innocent III présente justement des lacunes importantes sur plusieurs années.

Enfin, après les terribles années 1203 - 1204, Innocent III a eu à s'occuper de situations d'urgence beaucoup plus graves que les plaintes, même légitimes, de Michel d'Épire pour les reliques détournées.

5 - La pratique des plaintes

Autre critère de faux invoqué par Nicolotti : *La lettre a été écrite à Rome mais il n'y a pas de trace d'un voyage de Théodore Ange en 1205, car il était au service de Théodore I^{er} Lascaris, à Nicée. Et pourquoi une lettre, plutôt qu'une requête verbale ?*

→ Aucune demande d'intervention du Pape ne pouvait être acceptée par la Curie sans un texte écrit et signé. Et pour qu'Innocent III accepte d'intervenir, il lui fallait une base précise et incontestable pour enquêter d'abord sur la réalité des faits et le lieu du vol mentionné, surtout si la sanction devait être sévère.

→ Dès le début du XIII^{ème} siècle, le requérant devait présenter ses exigences personnellement à Rome. Mais, en général, les personnages de haut rang n'agissaient pas directement, et confiaient la tâche à un délégué. Théodore Ange n'avait donc pas besoin de venir à Rome. Pour un faussaire, il aurait été beaucoup plus logique de faire considérer la lettre comme écrite justement en Épire.

Or, le texte ne semble pas né d'une chancellerie d'Orient, mais plutôt d'une ambassade envoyée en Occident, peut-être au Latran, où il a pu être écrit par des notaires spécialisés en écritures (des pétitionnaires). Le pontificat d'Innocent III, à cheval sur les XII^{ème} et XIII^{ème} siècle, se trouve précisément au moment où la pratique de transmettre ces requêtes passe de l'usage verbal à l'écrit¹⁴ ; une certaine variation était donc possible dans la forme, qui ne respectait pas encore certains usages de la chancellerie¹⁵ : L'idée d'une standardisation massive et uniforme des requêtes ne correspond donc pas à la réalité ancienne, beaucoup plus diverse.

¹³ selon Mgr Sergio Pagano, préfet actuel des Archives secrètes du Vatican.

¹⁴ Cette pratique est devenue courante au XIII^{ème} siècle.

¹⁵ Plusieurs suppliques authentiques (comme celle de Jacques II d'Aragon, en 1305), conservées dans leur parchemin original, présentent ainsi des anomalies de latin et de forme liées aux usages locaux.

Sous réserve que cette supplique ait été effectivement reçue (ce que nous ne pouvons pas savoir¹⁶), elle a pu être éliminée ensuite par la chancellerie papale ou renvoyée à son auteur, comme d'autres suppliques de ce genre¹⁷.

6 - Un empereur à Durrazo ?

La déformation des formules et des usages de la chancellerie des empereurs byzantins serait, selon Nicolotti, un autre indice de falsification de la lettre de Collesano, qu'il situe par ailleurs au centre de la discussion scientifique sur le Suaire, par l'enthousiasme de bonne foi d'un ecclésiastique.

→ Ce texte n'avait aucune importance pour les études sur le Saint Suaire à l'époque de B. D'Acquisto ; et Don Pasquale Rinaldi en ignorait totalement l'existence avant de le découvrir.

→ Certains passages ou certaines positions curieuses des mots, qui sont effectivement non conformes aux usages de la chancellerie byzantine (comme "*longam vitam [...] optat*", ou "*fratris Michael Epirotarum domine*") montrent simplement que le document a été composé dans un latin décadent. Qu'aurait d'ailleurs pensé le Pape, après la chute de l'empire byzantin, en recevant une missive du Seigneur d'Épire avec les formules typiques et les usages principaux des empereurs, comme s'il était assis sur le trône byzantin ? Michel Ange, énergique et belliqueux, s'était emparé de l'Épire, depuis Durrazo¹⁸ jusqu'à Naupacte, et y avait institué un potentat personnel, opposé au nouvel empire latin, avec un régime militaire rigide, mais sans y avoir encore installé un pouvoir souverain reconnu en droit, sur un territoire bien défini. Au moment de la requête, il n'y avait donc pas encore de véritable despote d'Épire¹⁹, même si certains seigneurs portaient ce titre de noblesse. Dans la lettre de Collesano, Michel est d'ailleurs simplement appelé *dominus Epirotarum*, ce qui est tout à fait

¹⁶ Pour diverses raisons (batailles...), certaines requêtes, parfaitement préparées, n'ont finalement jamais pu être envoyées, comme celle de Michel VIII en 1266 ou celle du roi de Majorque, en 1283.

¹⁷ Les suppliques ont commencé à être conservées seulement à partir de la fin du XIII^e s. (sous Boniface VIII), puis sous Clément VI, lorsqu'il a amélioré la structure de la chancellerie d'Avignon, en 1342. Leur enregistrement systématique n'a pris forme qu'au XV^e s, avec la création d'une sorte de dicastère autonome des données du Siège apostolique.

¹⁸ port sur l'Adriatique, au nord du golfe de Corinthe, actuellement en Albanie.

¹⁹ ce qui n'est arrivé qu'en 1230, lorsque la province d'Épire a été rattachée à l'empire byzantin de Nicée.

conforme à la situation du moment. Quant à Théodore I^{er} Lascaris, s'il a été reconnu par acclamation, à la fin du printemps 1205, comme empereur de Nicée, il n'a été officiellement couronné que trois ans plus tard, en 1208.

7 - Que s'est-il passé cependant à la chancellerie de Nicée ? A l'été 1205, le "dictateur" Michel Ange n'aurait donc pu en aucun cas se présenter avec des titres impériaux (comme *αυγουστος* ou *Βασιλευς*, ou encore *αυτοκρατωρ* des Romains) ; et il ne possédait probablement pas à Durrazzo sa propre chancellerie. L'écart stylistique de la lettre de Collesano par rapport aux usages de la chancellerie impériale de Constantinople est ainsi bien loin d'être un signe de falsification. Avant le sac, Alexis IV Ange s'auto-définissait déjà de plusieurs manières vis-à-vis du pontife ; et le style de l'époque de Nicée n'a pas été du tout rigide, la chancellerie impériale ayant adopté une remarquable capacité d'adaptation et de flexibilité en fonction des destinataires et du type d'acte émis. En outre, les lettres de l'époque de Nicée ont été enrichies des influences occidentales (*ο ρηξ* pour roi, *κοντοι* pour comtes, *βαρουνιοι* pour barons) ; et certains documents ont même été rédigés directement en latin, sur lesquels l'empereur apposait seulement sa signature. Les variations observées dans les textes qui nous sont parvenus en latin ne sont donc pas des éléments suspects, mais le signe d'une révision volontaire pour adapter l'usage byzantin à la pratique de la Curie Romaine, sans aucune intention d'en altérer le contenu.

8 - Et à Constantinople ?

La chancellerie du nouvel empereur latin de Constantinople, Baudouin, s'exprimait fondamentalement en latin et selon la tradition de la chancellerie occidentale, avec le personnel qui l'avait suivi depuis la Flandre. Celle-ci rédigeait aussi les actes en suivant l'empereur dans ses déplacements, même en dehors de l'empire, comme c'était le cas pour les autres dirigeants occidentaux du Moyen Age. Mais le nouveau chef, occidental, de cette chancellerie de Constantinople²⁰ ne connaissait pas les anciens usages byzantins. Et cela a donné des résultats parfois curieux : par exemple, le 12 août 1204, le notaire latin a écrit "*imperatore*

²⁰ Jean Faycete de Noyon, évêque d'Acre, qui avait travaillé à la chancellerie de Flandre.

non existente", de manière justifiée et sans vouloir produire un faux ni provoquer l'indignation : en effet, Baudouin avait été couronné le 16 mai, mais n'a été officiellement reconnu empereur qu'en novembre par Innocent III. Les formules de la titulature impériale ont d'ailleurs varié au début de ce nouvel empire ; elles se sont stabilisées un peu plus tard, pour des raisons politiques et pour souligner l'orthodoxie des empereurs latins et leur soumission à l'autorité supérieure du pape, contrairement à leurs prédécesseurs grecs, qui étaient schismatiques. Le fait que Michel Ange, un simple usurpateur, soit présenté, dans la lettre de Collesano, seulement comme seigneur d'Epire et non comme empereur, est ainsi parfaitement cohérent avec les circonstances, car le pape Innocent III avait déjà validé le changement de pouvoir impérial à Constantinople.

9 - Comme en filigrane

Dans la lettre de Collesano, certaines expressions, utilisées dès la période de Nicée mais aussi plus tard, semblent se référer au passé, comme en filigrane : ainsi, le souhait de bonne santé physique (*longam vitam optat*) ou l'appellation du pape comme seigneur ayant une autorité religieuse (*domino et pontifici vetustae Romae*) apparaissent sous une forme semblable dans certaines lettres impériales ultérieures ; tandis que l'expression *summo pontifici* n'apparaît pas encore²¹, car, en 1205, Michel d'Epire n'a pas de raison de reconnaître l'autorité suprême du pontife ni sa primauté dans la gestion de la chrétienté. Un faussaire du XIX^{ème} siècle n'aurait sans doute pas pu considérer les détails diplomatiques de cette période précise. En outre la lettre ne parle pas des Lieux Saints, couramment évoqués dans les sources occidentales. Et elle désigne les troupes des croisés par *exercitus cruciatus*, formule différente de celle utilisée en Occident (*crucesignati*), et qui sous-entend la trahison du projet initial de la croisade qui s'était emparée d'un empire chrétien avec une violence inouïe.

Comment la lettre de Collesano aurait-elle pu être totalement inventée en 1859, alors qu'elle est en accord de manière aussi précise avec la situation très particulière de ces premiers temps après la chute de l'empire byzantin ? Et alors qu'elle reflète la pensée byzantine, comme si elle s'était appuyée sur un possible original en grec ? Par exemple, elle

²¹ Elle apparaîtra lors du rapprochement avec Rome des nouveaux empereurs byzantins (Michel VIII,...), après la reprise de Constantinople.

fait directement référence à saint Pierre et à sa fonction temporelle, comme une lettre de Jean III Doukas Vatatzes à Grégoire IX, en 1237. Bien sûr, des erreurs de retranscription ont pu être commises par le notaire occidental, qui ne pouvait pas en comprendre certains points (abréviations...); des erreurs ont ainsi été mises en évidence dans la traduction en latin d'un document authentique, daté de 1219.

10 - A propos du *latin décadent*

Au XIII^{ème} siècle, la traduction du grec en latin était très peu répandue,²² et les lettres venues d'Orient, écrites en latin décadent, étaient indéchiffrables, même par les spécialistes de la Curie. Toute anomalie linguistique du document de Collesano, réelle ou supposée, doit donc être examinée avec une extrême prudence. Ainsi, pour désigner les croisés non vénitiens à l'origine du vol sacrilège, le terme *Galli* est employé ici, au lieu de *Franki* (venant de φραγκοι, terme utilisé plus tard par Michel VIII, pouvant cependant dire aussi "libres"). Mais les termes *Gallici*/*Gallia*/*Gallicanus* (ayant pour origine la Gaule romaine au sens le plus large) ont été utilisés beaucoup plus souvent que *Franci*, tant par les papes²³ que par les rois, au XIII^{ème} siècle²⁴, pour désigner les croisés d'origine française, les français en général, et même l'Eglise de France (*Ecclesia Gallicani*). Si cette expression, *Galli*, ne semble pas en usage chez les byzantins, elle l'est totalement chez les notaires d'Innocent III.

Quant à la date du document, s'il a été écrit ou retranscrit en Occident (par un notaire du Latran par exemple), il est normal quelle soit calculée selon le calendrier latin et non pas depuis la fondation du monde, comme chez les byzantins.

11 - Dynastie

Pour Nicolotti, *le nom même avec lequel se présente le porteur de la requête est également un signe évident de falsification*. Ce serait, selon lui, le seul cas où Théodore se nomme seulement "Ange", nom *jamais employé par son père Jean, ni par son frère Michel, au lieu de la formule complète "Ange Doukas Comnène"*.

²² Pour saint Thomas d'Aquin, la langue était un obstacle majeur pour l'unification des Eglises.

²³ Innocent III lui-même a accusé les *principes Gallicani* d'avoir pris la ville de Zara et a désigné les seigneurs de Champlitte comme *baronibus Gallicanis*.

²⁴ Les termes Francia/Francorum s'imposeront progressivement plus tard avec l'unification faite par Philippe le Bel.

→ En fait, pour les trois fils du *sebastodrotar* Jean Ange (Michel, Théodore et Constantin), le nom Comnène venait de leur grand-mère maternelle (Théodora, fille d'Alexis I^o Comnène) ; et le nom Doukas venait de la famille de la femme d'Alexis.

→ Comment Théodore aurait-il pu porter les noms Comnène et Doukas en 1205, alors que, comme son demi-frère Michel, il avait juré fidélité à Théodore I^{er} Lascaris (à Nicée), lequel s'était d'abord opposé aux anciens empereurs Comnène, en se mettant au service du nouveau roi latin de Thessalonique, Boniface de Montferrat ? Pour des raisons politiques, il a pris ces noms dix ans plus tard (donc en 1215), lorsque, à la mort de son demi-frère Michel, il est devenu à son tour despote d'Épire, avec un territoire allant de l'Adriatique à la Mer Égée et comprenant aussi plus tard la Thessalie et une partie de la Macédoine ; il a revendiqué alors l'héritage des empereurs byzantins, et s'est proclamé Basileus en 1224. Mais, battu en 1230 par le tsar de Bulgarie, il n'a plus jamais repris le pouvoir et n'a pu ensuite se référer aux empereurs Comnène. Or le *grammatikos* du nouvel empire de Nicée, Georges Acropolites (1217 - 1282), est revenu au simple nom de famille initial Théodore Ange à partir de 1230, au lieu du nom de Comnène, qu'il lui avait attribué dans une partie de sa *Chronike Syngraphe*.

L'absence des titres Comnène et Doukas, en 1205, quand Théodore n'est encore qu'un des nombreux parents de l'empereur dépossédé, est donc au contraire un signe d'authenticité. A ce moment précis de l'histoire, Théodore ne peut être désigné que par Ange, alors qu'un faussaire du XIX^{ème} siècle. lui aurait sans doute donné les trois titres de la Chronique. Et son frère Michel, assis alors illégitimement sur un "trône", est appelé seulement seigneur d'Épire (*dominus Epiratorum*), sans le titre de "despote", alors qu'il prendra peu de temps après les noms Doukas et Comnène. Il serait d'ailleurs absurde qu'à peine entré en Épire, Michel se présente en 1205 comme empereur (ce que finalement il ne deviendra jamais), sans susciter une vive réaction d'Innocent III. Mais il peut avoir logiquement réclamé les trésors sacrés byzantins, comme une bannière pour ses aspirations ultérieures.

L'absence de titre formel de despote d'Épire, pour Michel, dans cette période, n'a été d'ailleurs mis en lumière que récemment alors qu'un faussaire du XIX^{ème} siècle. lui aurait attribué ce titre.

12 - Les très discrets et rentables chemins de la diplomatie

Pour Innocent III, accepter une requête venant d'Épire signifiait reconnaître le pouvoir que Michel avait en fait mais non pas en droit, alors que le pape venait de reconnaître Baudouin comme *imperator* et non plus comme comte de Flandre ; et alors que Michel n'était même pas reconnu par Théodore I^{er} Lascaris, acclamé Basileus quelques semaines plus tôt. Une telle reconnaissance aurait entraîné, *de facto*, une obligation pour le nouvel empereur latin, et sans doute d'autres conséquences importantes. Dans certains cas, le Pape a utilisé des formules lui évitant de nommer explicitement les personnes encourant une excommunication (comme les croisés ayant pris Zara, ou Philippe le Bel après l'attentat d'Anagni). Devait-il répondre à la lettre de Théodore Ange ? Et comment ? Nous ne savons pas s'il a répondu.

Même si l'autorité du pape était moins sensible en Orient, la supplique écrite au nom de Michel avait-elle justement pour but de créer une relation avec le Saint Siège, derrière une requête légitime ? Voire même de faire reconnaître son prestige et son autonomie par rapport à Baudouin ? D'autres seigneurs ou rois (Kaloyan de Bulgarie, les empereurs allemands, les rois d'Espagne...) ont ainsi recherché la reconnaissance politique, voire l'appui de Rome, parce que cela constituait une sanction sans appel. Michel Ange pourrait avoir tenté discrètement cette reconnaissance pour asseoir son prestige, en vue de reconstituer plus tard l'empire déchu. La lettre de Collesano serait alors un témoin authentique de cette démarche allant bien au-delà de la restitution demandée des objets sacrés. Cette *sacra pignora*, dont le Linceul du Christ, *Rex regnantium*, représentait par ailleurs une sorte de palladium chargé d'un symbolisme très fort, pouvant transférer à son détenteur une royauté sacrée ; et Innocent III, très attaché aux reliques, et indigné par les profanations commises, ne pouvait y être insensible. La pertinence de la lettre de Collesano est, là encore, très en accord avec le contexte historique. Elle sauvegarde la bonne foi du pontife (les exactions ayant été commises *quamvis contra voluntatem tuam*), et elle a pu être écrite directement à Rome, avec ou sans un projet en grec.

13 - La prudence n'est jamais de trop

Une lettre de Jean III Doukas Vatatzès, datant de 1237²⁵, a d'abord été taxée de faux parce que les termes utilisés pour s'adresser au Pape Grégoire IX paraissaient trop irrévérencieux par rapport aux usages de la chancellerie impériale. Mais une analyse ultérieure plus détaillée a montré au contraire que ce document était parfaitement cohérent avec les circonstances du moment : peu de temps auparavant, le Pape n'avait pas lui-même reconnu le titre impérial de Jean III en le désignant seulement par *nobilis vir* ; ce qui avait motivé le ressentiment de l'empereur dans sa réponse peu respectueuse, bien que la formule *nobilis vir* ait été finalement utilisée à plusieurs reprises par le pape pendant la période de Nicée, jusqu'en 1250. Remarquons que le duc Jean de Berry a même appelé le pape "*très cher ami*".

Il faut donc être très prudent avant de porter un jugement sans appel sur un texte qui semble présenter des anomalies par rapport aux usages. Ainsi, la lettre de Collesano ne peut pas être un faux inventé en 1859 par un ecclésiastique en recherche d'honneurs chevaleresques, en raison des éléments développés ci-dessus. Elle doit être lue en regardant de près qu'elle a été écrite (en 1205) juste au lendemain d'un bouleversement considérable des structures de pouvoir en Méditerranée, dans une période de transition très précaire, Michel Ange n'ayant pas encore de chancellerie à sa disposition. Même si cette lettre présente quelques anomalies, beaucoup moins importantes que cet énorme bouleversement, la rejeter comme un faux est totalement infondé. Elle a sans doute été composée à partir d'un support initial, peut-être écrit en grec. Elle évoque la légitime réaction aux excès de la conquête de Constantinople, sévèrement condamnés d'ailleurs par le pape. Et, en dehors de la forme, elle apporte une annonce historique qui n'a en soi rien d'absurde, à savoir que le Linceul avait été détourné du palais impérial et, depuis quelque temps, emmené à Athènes. Or la famille d'Othon de la Roche - le croisé bourguignon qui avait alors eu ce fief en 1204 (mais qui n'est pas nommé dans la lettre) - a toujours gardé une forte tradition liée au Linceul.

*Pierre de Riedmatten
d'après Barbara Frale*

²⁵ mais parvenue jusqu'à nous par une copie du XVII^{ème} siècle.

Lettre de Théodore Ange au pape Innocent III

Chartularium Cutilianense, folium CXXVI. (cop. 129)



Innocentio Domino & Pontifici vetustate Romae
longam vitam Theodorus Angelus fratris Michael
Spiritarum Romani nomine & suo optat.

Anno proximo mense aprilis falsa liberatione
Terra Sancta discessus exercitus cruciatus ad va-
stissimam Constantinensi urbem venit. Inter depopu-
lationem milites Venetiae & Galliae praedati sunt
in sacris aedibus. Thesuros ex auro, ex argento, ex
ebore coeperunt, in partitione Veneti, reliquias sancto-
rum & sacramentum inter illas linteam quo post mor-
tem et ante Resurrectionem noster Dominus Jesus Christus
involutus est, Galli. Scimus res sacras Venetiae, in Gallia
& ceteris locis praedatorum servari, sacrum linteam
in Athenis. Tot spolia ut sacra contra jus fasque
adimenda non sunt, tamen nomine Jesu Christi nostri
Domini & tuo, quamvis contra voluntatem tuam bar-
bari huius aetatis ademerunt.

Doctrina Jesu Christi nostri Servatoris non con-
cedit Christianos rebus sacris alios spoliare.
Praedatoribus sine auro & argento, reddeat no-
bis quod sacrum est qua re in interventu tuo aucto-
ritario maximam fidem posuit frater & Dominus
meus. Restitutio per tuam auctoritatem Deesse non
potest. Populus fidens expectat actionem tuam et tu
recto exaudies; iustitiam Petri expectat frater &
Dominus meus Michael. Romae, kalendas Augusti.
-A. D. MCCV.

Vidit: *Amulio D'Aquisto*

A l'occasion de la prochaine Assemblée générale MNTV

Conférence le jeudi 30 mars 2017

à 20 h 30

à St-Jean Baptiste de La Salle (Paris - 15°):

par **Jean-Christian Petitfils**

"Le contexte historique de la Passion"

Merci de retenir déjà cette date et d'en informer votre entourage.

Tranfert du Linceul en France au XIV^{ème} siècle L'Hypothèses des Achaïens

par Laurent Bouzoud

Cette nouvelle hypothèse, étudiée par Laurent Bouzoud¹, repose en partie sur des idées simples : après le sac de Constantinople (en 1204), le Linceul serait resté à Athènes jusqu'à la chute du duché, en 1312 ; et il aurait été ensuite transporté discrètement en France, grâce notamment aux veuves des deux derniers ducs francs d'Athènes, membres du "Clan des Achaïens".

L'analyse de cette "histoire de familles" a été présentée dans son ensemble lors de l'Assemblée Générale MNTV du 7 avril 2016². Elle comprend deux parties :

- la première partie, qui couvre la période 1204 - 1317, avait déjà été présentée très succinctement lors du Forum MNTV (7 mars 2015), et a été détaillée davantage dans notre Cahier n° 52-53/MNTV, sur la base du livre de l'auteur³. Nous n'en reprenons donc ici que les grandes lignes avec les nouveaux commentaires de l'auteur pendant l'Assemblée Générale ;*
- la deuxième partie, qui couvre la période 1317 - 1453, est largement présentée ici, en attendant la parution de l'ouvrage correspondant⁴.*

Laurent Bouzoud évoque d'abord le lien possible entre le Linceul et le château de Savoisy (en Côte d'Or), dont il est devenu propriétaire, il y a une vingtaine d'années, prenant la suite d'une famille qui y est restée pendant plus d'un siècle, restée très discrète au sujet du Linceul.

I - Introduction : les Charny et le château de Savoisy

Aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, se trouve l'ancien château de Savoisy (Côte d'Or) dont l'histoire est liée à celle du Linceul, par l'intermédiaire de Geoffroy de Charny, bourguignon par son père et champenois par sa mère, seigneur de Savoisy, de Lirey, et de Montfort. Doit-on voir une coïncidence entre la reconstruction "*magnifique*" de ce château, au milieu du XV^{ème} siècle (fig. 1), et la promesse de Marguerite de Charny (lors de ses démêlés avec le tribunal ecclésiastique de Besançon) de faire construire un fort pour y mettre le Linceul en sécurité ? A l'époque de son grand-père, Geoffroy de Charny, c'était une simple tour forte. Selon la tradition locale, "*on n'est pas sûrs, mais on espère*

¹ ingénieur en retraite, membre du bureau de MNTV.

² "*Comment le Saint Suaire est-il arrivé en France au XIV^{ème} siècle ? L'hypothèse des Achaïens*".

³ cf. "*Le Clan des Achaïens - Scénario pour l'histoire du Linceul de Turin (1204 - 1453)*" - Laurent Bouzoud "*Le Linceul entre Grèce et France (1204 - 1317)*" - Autoédition, mars 2015.

⁴ cf. "*Le Linceul et les Charny (1317 - 1453)*", livre à paraître.

que le Saint Suaire a demeuré au château de Savoisy, au moins une nuit ; peut-être dans la chambre haute de l'une des tours, dont il ne subsiste aujourd'hui que la base.⁵

Dans quelles circonstances le Linceul aurait-il pu séjourner dans ce château pendant "*le trou historique*" de son passé, lequel va de 1204 au milieu des années 1350 ?

Le père de Geoffroy de Charny, Jean, a reçu Savoisy en héritage de son oncle maternel André (le frère de Mabilles de Savoisy, sans postérité)⁶ ; et il avait épousé Marguerite de Joinville, fille du sénéchal héréditaire de Champagne, Jean de Joinville (le célèbre biographe de saint Louis), lequel était seigneur de Lirey. (*Voir les filiations des trois familles, Joinville, Charny, et Savoisy, sur la planche I*).

Geoffroy de Charny a ainsi reçu la seigneurie de Lirey sans doute directement de son grand-père Jean de Joinville (voir ci-dessous, § II-8) ; et celle de Savoisy par la lignée maternelle de son père, tandis que son frère aîné, Dreux de Charny, était seigneur de Vostitsa en Grèce (sur la côte nord du Péloponnèse). Et Geoffroy a été également seigneur de Montfort, mais, en raison du droit féodal⁷, pendant quelques mois seulement (voir ci-dessous § III-9), avant sa mort en septembre 1356, à la bataille de Poitiers.

II - Résumé de la première partie : Le Linceul entre Grèce et France (1204 - 1317)

(Pour plus de détails, voir le texte et les photos publiés dans le Cahier MNTV n° 52-53).

Lors de la quatrième croisade (initiée en 1198), plusieurs grands seigneurs de Champagne, de Bourgogne et de Franche Comté figuraient parmi les croisés, ainsi que de grands officiers du royaume ayant d'importantes charges en Champagne⁸.

II - 1 - L'Achaïe et le duché d'Athènes avant 1312

Après le sac de Constantinople (en 1204), le simple chevalier Othon de La Roche, originaire de La Roche-sur-l'Ognon (Doubs), franc-

⁵ Pendant la Révolution, le donjon central a été détruit, et les cinq tours ont été décapitées.

⁶ Le grand-père de Geoffroy, Hugues de Charny (descendant d'une branche cadette de la maison de Mont-Saint-Jean) avait épousé Mabilles de Savoisy, dame de Montfort.

⁷ La seigneurie de Montfort, inféodée d'abord à la famille de Savoisy, puis à une famille limousine, n'a été réattribuée à Geoffroy de Charny que vers 1355.

⁸ dont Geoffroy V de Joinville, sénéchal de Champagne et oncle de Jean, le futur biographe de saint Louis.

comtois, emmène le "*sydoine de NS Jésus-Christ*" à Athènes⁹, où il fonde une longue lignée française (1204 - 1308), après avoir épousé une champenoise¹⁰. Il le met à l'abri peut-être d'abord au Parthénon, puis au monastère byzantin, tout proche, de Daphni¹¹. Ses successeurs, les ducs d'Athènes, deviennent vassaux des princes d'Achaïe (principauté franque de Morée¹²). Mais ni Othon de la Roche ni ses successeurs n'ont eu de raison de ramener le Linceul/Sydoine en France. Et, jusqu'à la chute du duché (en 1312), la relique serait restée "*tout bonnement*" à Athènes¹³, alors que Constantinople avait été déjà reprise par les Grecs en 1261.

Isabelle de Villehardouin¹⁴, héritière de l'Achaïe, a une fille unique¹⁵, Mahaut de Hainaut (née en 1293) ; celle-ci reçoit le château de Kalamata, au sud de l'Achaïe (voir fig. 2), lors de son mariage en 1305 avec Guy II de La Roche, duc d'Athènes (et arrière-petit-fils d'Othon, voir planche II). A la mort de celui-ci (en 1308), Gautier V de Brienne lui succède (par élection) ; Mahaut se retire alors sans doute dans son douaire de Kalamata, une sorte de paradis sur terre "*sur les bords lumineux du golfe de Messénie*" ; peut-être au château de Nisi, séjour favori de sa mère, Isabelle de Villehardouin.

II - 2 - Le désastre de 1312

Gauthier V est tué en 1312 par les Catalans qui envahissent le duché et assiègent Athènes. Sa veuve, née **Jeanne de Chatillon**¹⁶, organise une courte résistance jusqu'à la chute du duché. Mais "*la relique la plus*

⁹ après un parcours militaire passant par Andrinople, Thessalonique, le défilé des Thermopyles et Thèbes.

¹⁰ Isabelle de Chappes, sœur du croisé Clerambaud V de Chappes.

¹¹ Othon de la Roche y a installé des moines cisterciens venus de Bourgogne ; et plusieurs ducs d'Athènes y ont été enterrés (dont Guy II de la Roche) ; or ce monastère contient notamment un Christ Pantocrator (mosaïque du XII^{ème} siècle, donc antérieure au passage possible d'Othon), ayant la plupart des signes particuliers visibles sur le Linceul de Turin.

¹² qui recouvrait l'essentiel du Péloponnèse. La principauté d'Achaïe et le duché d'Athènes ont fait alors partie de la *Romanie*, l'empire latin de Constantinople ou *nouvelle France*.

¹³ hypothèse avancée par Daniel Raffard de Brienne, président du CIELT - cf. "*Dictionnaire du Linceul de Turin*" - Ed. de Paris - 1997.

¹⁴ petite fille de Geoffroy de Villehardouin (neveu et homonyme du maréchal de Champagne qui fut aussi le chroniqueur de la IV^{ème} croisade), devenu prince d'Achaïe.

¹⁵ de son deuxième mariage, en 1289, avec Florent de Hainaut, arrière-petit-fils de l'empereur Baudouin I^{er}.

¹⁶ fille du connétable de France, Gauthier V de Chatillon, champenois.

précieuse de toute la chrétienté " n'est pas prise par les Catalans, qui fondent à Athènes leur propre lignée de ducs catalans et aragonais. Le Linceul a donc été alors emporté, mais par qui et où ?

II - 3 - Le gardiennage du Linceul en Achaïe

Jeanne de Chatillon semble avoir pu organiser l'exfiltration du précieux linge hors d'Athènes. Avec ses deux enfants, elle se rend en Achaïe, pour y trouver refuge et appuis. Son mari, le duc Gauthier V avait en effet désigné quatre exécuteurs testamentaires, dont trois futurs grands officiers de Philippe le Bel¹⁷ ; et mentionné Mahaut de Hainaut dans ses bénéficiaires, "*notre cousine la duchesse, femme jadis de notre cousin le duc d'Athènes*".

Pour se réfugier à Argos (fig. 2), la ville d'Achaïe la plus proche d'Athènes (et enclave du duché, comme Nauplie), elle n'a que peu de chemin à faire¹⁸. Le Linceul était-il alors sur sa route, dans le monastère de Daphni ?

Jeanne de Chatillon a ainsi pu mettre temporairement le Linceul à l'abri à Argos, puis le confier à Mahaut de Hainaut, à Kalamata ; et non pas à Philippe de Tarente, le prince d'Achaïe, appartenant à la Maison d'Anjou, mais qui ne faisant pas partie du *Clan* des bourguignons-champenois en Grèce.

Mais, pour trouver les appuis militaires qu'elle souhaite pour reconquérir son duché, Jeanne se rend à Naples¹⁹, où elle se trouve en novembre 1312, sans y avoir emporté le Linceul, qui serait ainsi resté à Kalamata jusqu'en 1317 (voir ci-dessous).

Faut-il voir dans la statue de sainte Véronique, conservée dans la collégiale d'Ecouis²⁰ et datée entre 1311 et 1313, une trace du passage à Paris de Mahaut, qui était venue de son côté jusqu'en Hainaut chercher également des appuis ? En effet, cette Véronique semble être de très loin la première où le Christ a les yeux fermés²¹, comme sur le

¹⁷ Gaucher de Châtillon (son beau-père), le maréchal Miles de Noyers, et Anseau de Joinville (fils du biographe de saint Louis).

¹⁸ pour rejoindre d'abord le Pas de Mégare (limite entre le duché et la principauté), soit à pied sec en passant par Eleusis (*la Voie sacrée*), soit en passant par l'île de Salamine.

¹⁹ dont le roi était devenu suzerain de l'Achaïe, après la reprise de Constantinople par les Grecs (traité de Viterbe, en 1267).

²⁰ dans l'Eure, près de Lyons-la-Forêt ; fondée par Enguerrand de Marigny.

²¹ Nota MNTV. La première Véronique connue jusqu'ici avec un Christ aux yeux fermés, datant de 1616, lui est postérieure de 300 ans - cf. MNTV n° 47.

Linceul (voir le voile sur la figure 3 et la statue complète sur la page 3 de couverture).

Le sculpteur en avait-il un modèle ? Mahaut a-t-elle ainsi voulu attirer l'attention du roi sur la situation précaire de la relique ?

II - 4 - Les événements en France et à Naples

La chute du duché d'Athènes amène le roi Philippe le Bel à arranger le mariage de Mahaut avec Louis de Bourgogne²², en juillet 1313, et à lui restituer la principauté d'Achaïe/Morée.

En avril 1313, curieusement, les futurs époux sont convoqués par le roi au récent monastère royal de Poissy et non à Paris, pour prêter serment de respecter le traité destiné à unir les forces franques. Faut-il voir un lien entre l'image du Linceul, "*non faite de main d'homme*", imprimée sur le Linceul, et les trois fleurs de lys imprimées miraculeusement sur l'étendard de France envoyé à Clovis depuis l'ancien château de Poissy par sainte Clotilde ?

Des troubles (affaires des Templiers et de la Tour de Nesle) secouent ensuite la France. En Bourgogne et en Champagne, une fronde de la noblesse contre les impôts est apaisée grâce notamment à Jean de Charny (père de Geoffroy).

Avant son mariage avec Louis X (en 1315), Clémence de Hongrie a pu rencontrer Jeanne de Chatillon à la cour de Naples et parler du Linceul avec elle.

II - 5 - L'expédition bourguignonne de Morée

En juillet 1316, Louis de Bourgogne remporte une grande victoire sur l'infant Ferrand de Majorque²³, prétendant au titre de prince d'Achaïe. Jean de Charny, "*son aimé et féal chevalier*", accompagné de son fils Dreux²⁴, et très probablement de Geoffroy²⁵, est le chef de l'expédition militaire.

²² beau-frère du futur roi Louis X le Hutin, et frère du duc de Bourgogne, Hugues V.

²³ que Mahaut n'avait pas pu vaincre quelques mois plus tôt.

²⁴ qui héritera plus tard du fief de Charny.

²⁵ Un indice de la présence de Geoffroy en Grèce à cette période est fourni par la mention, dans son "*Livre Charny*" de l'obligation, faite à tout cadet de famille, de tenter l'aventure pour s'imposer, comme il l'a fait en allant en *Romanie*.

En récompense de leurs services, Louis de Bourgogne donne "*des terres... à messire Dreux de Charny, frère de Messire Geoffroy de Charny*²⁶"; malgré son jeune âge (moins de 14 ans), celui-ci reçoit sans doute²⁷ la baronnie de Nivelet comprenant le château de Fanari (à quelques dizaines de kilomètres au nord de Kalamata), tandis que Dreux reçoit la baronnie de Vostitsa²⁸.

II - 6 - Le deuxième désastre en Achaïe - Don du Linceul aux Charny

Mais Louis de Bourgogne meurt moins d'un mois après cette bataille. Pour assurer son contrôle sur l'Achaïe, Robert d'Anjou (roi de Naples) impose un nouveau mariage à Mahaut, en mai 1317. Avant de partir pour Naples, elle aurait pu faire **don du Linceul à Jean de Charny** (ancien confident de son mari), peut-être en juin, à Kalamata qui est proche du château de Fanari, où le jeune Geoffroy de Charny a pu le mettre à l'abri pendant quelques semaines. Cela pourrait expliquer les deux déclarations mystérieuses faites plus tard sur l'arrivée du Linceul dans la famille de Charny : selon Geoffroy II de Charny (en 1389), la précieuse relique avait été *offerte gracieusement* à son père Geoffroy I^{er} ; et selon Marguerite de Charny (en 1443), le Linceul avait été reçu *jadis par feu son grand-père* lors d'une *expédition militaire*.

II - 7 - Le transfert du Linceul en France (1317)

Jean de Charny rentre alors en France (automne 1317), avec le Linceul, accompagné de Geoffroy et des Bourguignons, en s'embarquant à Clarence (fig. 2), puis, en passant par Venise et en traversant les Alpes avant l'hiver. Ce voyage offrait une sécurité militaire parfaite et une discrétion totale.

Le Linceul arrive ainsi à **Lirey** avant la fin de 1317, en faisant peut-être une halte au château de Charny et une étape au château de Savoisy, propriétés de Jean de Charny (*voir planche I*), car sa deuxième épouse (Isabelle de Sancerre) se trouvait peut-être à Charny.

²⁶ cf. "*Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea*" - version aragonaise de la *Chronique de Morée*.

²⁷ en *parage* avec son frère aîné, Dreux.

²⁸ à une centaine de km, au nord du Péloponnèse.

II - 8 - Pourquoi Lirey et les Charny ? Le *Clan* des Achaïens

Solidaires sur plusieurs générations et unies par un réseau très dense de liens familiaux et d'appuis haut placés, les familles du *Clan*, toutes originaires de Champagne ou de Bourgogne, partagent en secret la même dévotion pour le *Sydoine de Notre Seigneur*, emmené jadis à Athènes par Othon de La Roche.

Au sein du large *sanctuaire du Clan* en France²⁹, l'humble et discret hameau de Lirey, où il n'y avait qu'une simple maison-forte en bois³⁰ (fig. 4), mais pas d'église, est alors choisi pour y garder le Linceul (peut-être temporairement ?). D'autres raisons, familiales, ont pu orienter ce choix : en particulier, le sénéchal Jean de Joinville (fig. 5), premier beau-père de Jean de Charny, seigneur de Lirey et âgé de 92 ans (mort en décembre 1317), avait très probablement déjà destiné ce fief de Lirey à son petit-fils Geoffroy ; fief qui venait de la famille de Villehardouin et relevait du roi de France, comte de Champagne.

Au total, le "*trou*" de 150 ans dans l'histoire du Linceul (1204 - 1355) entre Constantinople et Lirey semble pouvoir se réduire aux 5 années (1312 - 1317) pendant lesquelles sa position entre Athènes et l'Achaïe est incertaine. Et sa sauvegarde discrète a reposé sur les veuves des deux derniers ducs d'Athènes, la champenoise Jeanne de Chatillon et Mahaut de Hainaut, dernière descendante des Villehardouin, l'héritière de l'Achaïe (fig. 6 et 6 bis)³¹.

III - Deuxième partie : Le Linceul et les Charny (1317 - 1453)

La rédaction de la deuxième partie de son livre étant en cours, Laurent Bouzoud se limite ici aux seuls faits marquants, inédits ou passés inaperçus.

III - 1 - Jeanne de Vergy ne descend pas d'Othon de la Roche

Pour justifier une voie possible, familiale, du retour du Linceul en France, plusieurs auteurs³² ont supposé, voire affirmé, que Jeanne de Vergy, deuxième épouse de Geoffroy de Charny descendait directement d'Othon de La Roche. En effet, le sénéchal de Bourgogne, Henry de Vergy, arrière-grand-père de Jeanne, avait

²⁹ entre la Seine et la Marne, de Troyes à Joinville.

³⁰ *La Motte*, sur un rectangle de 40 m x 50 m, entouré d'un fossé, encore visible.

³¹ Gisant de Mahaut de Hainaut, conservé au Musée San Martino de Naples ; et sceau de Mahaut, conservé aux Archives départementales de la Côte d'Or.

³² notamment l'historien André Duchesne (1584-1640).

épousé une Elisabeth, qu'ils pensaient être Elisabeth de La Roche, petite-fille d'Othon, dite aussi Elisabeth de Ray³³. Mais, dès le milieu du XIX^{ème} siècle, des généalogistes ont montré que cette hypothèse était erronée, car Henry de Vergy n'avait pas épousé (en 1240 ou 1248) Elisabeth de La Roche / de Ray, mais Elisabeth de Chalon. La première était d'ailleurs trop jeune à cette époque pour être mariée. Et pourquoi Jeanne aurait-elle hérité d'une relique aussi précieuse, plutôt que son frère aîné, Jean de Vergy ?

III - 2 - Bienveillance du pape Jean XXII envers Jeanne de Chatillon

Le pape Jean XXII est élu en août 1316, après plus de deux ans de vacance du siège pontifical³⁴. Or, dès la fin octobre, il délègue l'affectation d'indulgences particulières aux prêtres qui prêcheront devant Jeanne de Chatillon. Et en juillet 1318, il lui donne d'autres privilèges. Quelles confidences Jeanne de Chatillon a-t-elle pu faire au pape pour recevoir de telles faveurs ?

III - 3 - Relations de Geoffroy de Charny avec Jean de Chastellux

Le testament de Jean de Chastellux est signé en octobre 1331 par Geoffroy de Charny, son "*consanguin*", leurs pères respectifs étant déjà des "*amés cousins*". Ce testament, passé inaperçu des biographes de Geoffroy, réduit de cinq ans la période pendant laquelle on ne sait rien de lui, avant qu'il soit mentionné à nouveau en 1336, comme "*seigneur de Savoisy*".

Ce rôle de premier exécuteur testamentaire suppose entre eux une relation de confiance durable. Geoffroy de Charny était donc sans doute depuis longtemps un proche de Jean de Chastellux, dont il connaissait bien le patrimoine et le château (fig. 7), situé loin des autres propriétés des Charny, au sud d'Avallon. A cette époque (il avait environ trente ans), Geoffroy résidait donc sans doute lui-même dans le château voisin de Pierre-Perthuis (sur le cours de la Cure), d'où il partira, quelques années plus tard, pour des campagnes de guerre contre les Anglais³⁵. Il avait donc probablement déjà épousé Jeanne de Toucy qui avait reçu la seigneurie de Pierre-Perthuis en dot.

³³ Son père, Othon II de la Roche, était seigneur de Ray sur Saône.

³⁴ suite à la mort de Clément V (en 1314), et au transfert de la papauté en Avignon.

³⁵ cf. MNTV n° 41.

III - 4 - Le linceul n'a pas été gardé à Pierre-Perthuis

Pourquoi Geoffroy de Charny a-t-il préféré garder le Linceul dans le lieu lointain et vulnérable de Lirey, maison-forte en bois sur une motte défendue par un pont-levis et un simple fossé franchissable en barque (fig. 4) ? Alors que Pierre-Perthuis, où il a résidé pendant toute la durée de son mariage avec Jeanne de Toucy, était beaucoup plus sûr, avec une chapelle et un formidable système de défense : situé sur un escarpement en forme de pointe au-dessus de la Cure, le château est également protégé de l'autre côté par un fossé et un rempart.

S'il y a des témoignages des déplacements du Linceul à plusieurs reprises (voir ci-dessous), il n'y a cependant aucune trace de son passage à Pierre-Perthuis.

III - 5 - Le *Clan des Achaïens* et les épouses de Geoffroy de Charny

Jeanne de Toucy, première épouse de Geoffroy de Charny, était aussi au cœur du *Clan* des bourguignons/champenois en Achaïe : Erard de Toucy, son frère aîné, avait en effet épousé Jeanne de Villehardouin, une descendante du maréchal de Champagne. Une des branches de la famille de Toucy s'était illustrée dans l'Orient latin et auprès du prince d'Achaïe, Guillaume de Villehardouin.

Jeanne de Vergy, deuxième épouse de Geoffroy (morte après 1428, donc très jeune au moment de son mariage, vers 1345), était issue d'une des plus puissantes et des plus anciennes familles de Bourgogne. Son frère, Jean de Vergy, avait épousé Isabeau de Joinville, petite fille du biographe de saint Louis. Et leur mère, Agnès de Durnay, était elle-même issue d'une famille champenoise très implantée en Achaïe.

III - 6 - Importance de l'oriflamme du roi et des étendards

Le rôle de porte-oriflamme de France était prestigieux³⁶. En mars 1347, le maréchal Miles de Noyers ("*ange gardien*" majeur du *Clan*) se démet de cette fonction au profit de "*messire Geoffroy de Charny, chevalier bourguignon, preudhomme et en armes expert, et en plusieurs faits approuvé*", qui reçoit l'oriflamme (fig. 8), des mains du roi, à St-Denis. Philippe de Valois a-t-il choisi le gardien de *la relique la plus précieuse de toute la chrétienté* pour porter l'étoffe la plus précieuse du royaume, signe de la puissance royale ?

³⁶ Un maréchal de France a renoncé à sa charge pour prendre cette fonction.

Un portrait miraculeux du Christ avait servi de bannière lors des batailles des Byzantins contre les Perses (VI^{ème} siècle). D'autres armées ont adopté aussi pour étendard un tissu portant l'effigie du visage du Christ (avec les yeux ouverts), parfois accompagné de la devise : "*Dieu avec nous*" ; comme l'armée d'Ivan le Terrible, qui avait reproduit le Mandylion d'Edesse sur son étendard, ou l'armée russe pendant la première guerre mondiale (fig. 9 et 9 bis).

III - 7 - Date des premières ostensions à Lirey

Plusieurs auteurs ont estimé que les premières ostensions publiques du Linceul à Lirey n'ont eu lieu qu'après la mort de Geoffroy de Charny, donc après septembre 1356.

Mais dans son fameux mémoire, envoyé au pape Clément VII à la fin de 1389, l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, précise que "*environ 34 ans plus tôt*", après les premières ostensions à Lirey, une enquête diligentée par l'évêque Henri de Poitiers avait conduit les gardiens du Linceul à "*le cacher ailleurs pour que l'Ordinaire ne pût le trouver ; et ils le gardèrent ensuite au secret, pendant trente-quatre ans environ jusqu'à cette année*".

Bien que ce mémoire pose des questions³⁷, l'auteur a écrit "*34 ans environ*" et non pas "*35*", ce qui conduit à 34 ans avant la fin de 1389, soit la fin de l'année 1355, à six mois près. La mise au secret, postérieure aux ostensions, a donc eu lieu entre mi-1355 et mi 1356.

Deux informations contenues dans le mémoire de Pierre d'Arcis, permettent de préciser la date "au plus tard" des premières ostensions :

- le délai (sans doute de plusieurs semaines) nécessaire à l'enquête d'Henri de Poitiers, menée "*avec une grande diligence... et après mûre réflexion et conseils de sages théologiens et juristes*", avant que ne soit lancée une "*procédure contre le doyen de Lirey et ses complices*" ;
- la durée (pas moins de six mois) nécessaire pour que le Linceul acquière une grande "*réputation, non seulement dans le royaume de France, mais pratiquement à travers le monde entier, telle que des pèlerins affluaient de toutes parts à Lirey pour le voir*". Ce qui place au dernier trimestre 1355 la date au plus tard des premières ostensions

³⁷ Nota MNTV : selon Yannick Essertel, professeur d'histoire à Lyon, ce mémoire n'est ni daté ni signé, et il n'existe aucune trace connue de l'enquête attribuée à l'évêque Henri de Poitiers - cf. MNTV n° 20.

publiques du Linceul à Lirey (avant son départ pour Montfort, voir ci-dessous, § III-9).

On peut donc en conclure qu'elles ont eu lieu du vivant de Geoffroy de Charny, et qu'elles ont commencé au plus tard à la fin de 1355.

Notons aussi que la collégiale de Lirey (en bois) a été inaugurée par Geoffroy de Charny en juin 1353, juste à la fin de sa construction ; ce qui ne laisse pas de place à des ostensions avant cette date. Et l'évêque Henri de Poitiers a adressé à Geoffroy, le 28 mai 1356, une lettre de félicitations pour la collégiale de Lirey, sans mentionner aucune relique : c'est peut-être que le Linceul n'y était plus, puisque déjà parti (à Montfort). Il n'y avait plus d'ostensions à Lirey, tout était rentré dans l'ordre !

III - 8 - Méreau et moule de médaillon pour les pèlerins Lirey

Sur le médaillon de pèlerinage (méreau), découvert au milieu du XIX^{ème} siècle, dans la Seine (fig. 10), figurent, de part et d'autre du Linceul, les armoiries de Geoffroy de Charny (à gauche) et celles de Jeanne de Vergy (à droite)³⁸. Plusieurs auteurs en ont conclu que les ostensions n'avaient pas eu lieu du vivant de Geoffroy, mais après sa mort, sur les instructions de sa veuve, c'est-à-dire à la fin de 1356 au plus tôt.

Mais le moule d'un autre médaillon, portant lui aussi l'empreinte du Linceul (fig. 11), a été découvert en 2009³⁹, à quelques kilomètres de Lirey. Sur les médaillons qui pouvaient en être tirés, la position des armoiries serait inversée par rapport à celle du méreau de Cluny⁴⁰ ; ce qui confirmerait que Geoffroy était toujours vivant à l'époque où ce moule était utilisé⁴¹. Le bon sens conduit donc à conclure que les ostensions ont eu lieu avant et après la mort de Geoffroy (septembre 1356).

III - 9 - Le fief de Montfort

Geoffroy de Charny est désigné pour la première fois comme seigneur de Montfort le 20 février 1356 (donc quelques mois seulement avant

³⁸ Charny : *de gueules (rouge) à trois écuçons d'argent (blanc)*. Vergy : *de gueules (rouge) aux trois quintefeuilles d'or (jaune)*.

³⁹ par Alain Hourseau - cf. "*Autour du saint Suaire et de la collégiale de Lirey*" - Ed. Bod.fr - 2012.

⁴⁰ selon l'étude menée par l'experte Sarah Blick, à la demande d'Alain Hourseau.

⁴¹ si la position des armoiries peut avoir une telle signification.

sa mort). En effet, à la mort de Mabilie de Savoisy, grand-mère paternelle de Geoffroy et dame de Montfort, le duc Robert II de Bourgogne, en application du droit féodal, avait inféodé⁴² Montfort à un limousin descendant d'un grand officier de Philippe le Bel, Aymar de Maumont, dont un descendant en est encore attesté seigneur en novembre 1354. La date de l'acte d'inféodation de Montfort à Geoffroy de Charny doit donc être placée dans la fourchette de la fin de 1354 au début de 1356.

Jeanne de Vergy n'a donc pas fait entrer Montfort dans la famille de Charny, au moment de son mariage, comme certains auteurs l'ont prétendu. Elle n'en est devenue la dame qu'après la mort de Geoffroy ; et ses descendants (Geoffroy II, puis Marguerite) ont conservé cette seigneurie.

L'architecture du château (fig. 12), atypique pour la région, est ainsi essentiellement d'origine limousine ; il comprend encore les restes d'une chapelle, au premier étage.

Certains auteurs (comme Antoine Legrand) ont affirmé qu'à la suite de l'interruption des premières ostensions, le Linceul a été mis au secret à Montfort. Or, Geoffroy de Charny reçoit Montfort en fief à l'époque où le Linceul est mis au secret hors du diocèse de Troyes, ce qui nécessitait l'intervention du duc de Bourgogne. C'était alors Philippe de Rouvres, qui avait moins de dix ans, mais dont le tuteur était... Jean le Bon ! Le roi de France, devenu régent du duché de Bourgogne par son mariage (avec Jeanne de Boulogne), était donc un protecteur du *Clan*. Jean le Bon reconduit d'ailleurs Geoffroy de Charny dans ses rôles de conseiller du roi et de porte-oriflamme de France⁴³ ; et il nomme connétable de France (en mai 1356) Gauthier VI de Brienne (fils du duc Gauthier V tué en 1312 en Morée, cf. *supra*). Au moment de la bataille de Calais, trente-cinq ans après la chute du duché d'Athènes, Gauthier VI désigne l'évêque d'Argos comme exécuteur testamentaire.

Geoffroy et Gauthier VI sont tués, le 19 septembre 1356, à la bataille de Poitiers contre le Prince Noir (fils d'Edouard III d'Angleterre). Leurs secrets sont restés dans leurs tombes !

⁴² attribution de la jouissance, ou usufruit.

⁴³ cf. MNTV n° 41.

III - 10 - Les déplacements du Linceul entre Lirey, Montfort et St-Hippolyte sur Doubs

En 1389, Geoffroy II de Charny et sa mère, Jeanne de Vergy, reçoivent du pape Clément VII (Robert de Genève) l'autorisation de reprendre les ostensions à Lirey, malgré le mémoire de Pierre d'Arcis. Le Linceul serait donc resté au secret à Montfort pendant trente-quatre ans, de 1355 à 1389. Il n'y a cependant aucune trace de ce séjour. Mais, en octobre 1374, Marguerite de Flandres⁴⁴ fait baptiser sa fille à Montfort. Pourquoi avoir choisi ce lieu, alors que la petite Marguerite de Bourgogne était née quelques jours plus tôt, à 10 kilomètres de là, au château de Montbard, plus vaste et confortable, et bien sûr doté d'une chapelle ?

Pierre d'Arcis ordonne immédiatement la cessation des ostensions, mais les chanoines de Lirey refusent d'obtempérer. L'évêque va se plaindre au pape, qui lui impose sans explications "*un silence perpétuel*", sous peine d'excommunication⁴⁵.

Selon Ian Wilson⁴⁶, "*de fortes présomptions nous laissent croire que le pape était au courant d'au moins certains faits sur l'origine du Suaire, avant même la plainte de Pierre d'Arcis*". Geoffroy II obtient du cardinal de Thury (légal du pape), "*avec une facilité suspecte*", l'autorisation de reprendre les ostensions, en court-circuitant l'évêque de Troyes. La formule très prudente de la bulle papale laisse-t-elle suggérer une entente préalable entre Geoffroy II et Clément VII, dont Jeanne de Vergy a épousé le propre oncle, Aimé de Genève, en secondes noces ? Celui-ci, allié aux Joinville, faisait aussi partie des protecteurs du Clan, comme le pape lui-même.

Selon certaines sources, le Linceul aurait également séjourné ensuite à Beaufremont en 1412-1413. Et, selon une tradition rapportée par le curé actuel de Savoisy, le Linceul serait resté pendant trois ans (mais quand ?) à Mont-Saint-Jean, à quelques kilomètres au sud de Charny.

Une contradiction apparente concerne le long séjour du Linceul à St-Hippolyte sur/Doubs et un deuxième passage à Montfort⁴⁷ en 1418,

⁴⁴ duchesse de Bourgogne et femme de Philippe le Hardi.

⁴⁵ cf. MNTV n° 37.

⁴⁶ cf. "*Le Linceul de Turin*" - Ed. Albin Michel - 1978.

⁴⁷ cf. MNTV n° 39.

en raison des troubles en France (folie du roi Charles VI, passage de mercenaires dans la région de Troyes / Lirey) :

- le 6 juillet, Humbert de Villersexel, deuxième époux de Marguerite de Charny, donne aux chanoines de Lirey un reçu : pour "*un tissu, sur lequel se trouve la figure ou la représentation du Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*"; et pour des bijoux et reliques que "*nous avons pris et reçus en notre garde de la part du dit chapitre pour être bien et sûrement gardés dans notre château de Montfort*" ;
- le même 6 juillet 1418, un texte, encore visible aujourd'hui sur une plaque de marbre (fig. 13), dans l'église de Saint-Hippolyte, précise que le Saint Suaire a été vénéré là pendant trente-quatre ans (1418-1452⁴⁸), avant d'être remis au duc Louis de Savoie. La date de la mort de Marguerite de Poitiers, veuve de Geoffroy II de Charny (mort lui-même en 1398), permet peut-être de concilier ces deux actes : en effet Marguerite de Poitiers est décédée à Montfort le 25 septembre 1418. On peut alors proposer l'itinéraire suivant :
- juillet 1418 : Humbert et Marguerite de Charny mettent le Linceul en sécurité à Montfort, où il a déjà séjourné, et qui est le lieu de résidence de Marguerite de Poitiers, la mère de Marguerite de Charny ; puis ils rentrent chez eux à Saint-Hippolyte ;
- septembre 1418: après la mort de sa mère, Marguerite reprend le Linceul qui ne peut rester seul à Montfort, et l'emporte à Saint-Hippolyte.

Ce passage de moins de 3 mois du Linceul à Montfort ne diminue pas significativement les trente-quatre ans du séjour à Saint-Hippolyte.

III - 11 - Marguerite de Charny cherche un protecteur pour le Linceul

Dès 1449, Marguerite de Charny, qui a dépassé la soixantaine, part à la recherche d'un protecteur pour le Linceul, vers des lieux précis et parfois lointains, sans qu'on ait trouvé jusqu'ici des explications satisfaisantes pour ses choix.

Pourquoi va-t-elle d'abord présenter le Linceul à Chimay, dans le Hainaut - où elle provoque d'ailleurs un scandale, en avouant qu'elle ne peut pas prouver ses droits de propriété ? A-t-elle vraiment fait une

⁴⁸ date à recaler en 1453, car l'ancien calendrier allait jusqu'à Pâques.

ostension au château de Germolles, en Bourgogne? Et pourquoi va-t-elle finalement le présenter à Chambéry, chez le duc de Savoie ?

Mais ces trois noms, Hainaut, Bourgogne, Savoie, sont les patronymes de... Florent de Hainaut (père de Mahaut, cf. ci-dessus), de Louis de Bourgogne (son second époux), et de Philippe de Savoie, qui avait épousé la mère de Mahaut après la mort de Florent.

Guidée par une tradition familiale, elle cherchait sans doute à **retrouver les descendants de ceux qui avaient confié le Linceul à ses ancêtres, pour le leur rendre.**

Finalement, le 22 mars 1453, à Chambéry, elle le remet au duc Louis de Savoie, époux d'Anne de Lusignan. Or Louis de Savoie porte le titre de *prince d'Achaïe et de La Morée*, hérité de son père, qui l'avait lui-même repris après la mort du troisième époux d'Isabelle de Villehardouin. Marguerite de Charny peut alors mourir en paix quelques années plus tard (en octobre 1460).

III - 13 - Les passages du Linceul à Savoisy

Récapitulons les hypothèses sur les déplacements du Linceul en France (voir les itinéraires possibles sur la carte de la figure ci-après) : il est peut-être passé une première fois (1) par Savoisy avant d'arriver à Lirey en 1317 ; puis une deuxième fois (2), lors de sa mise au secret à Montfort, à la suite de l'enquête supposée d'Henri de Poitiers (fin 1355 ou début 1356) ; une troisième fois (3) lors de la reprise des ostensions de Lirey en 1389 ; et une dernière fois enfin (4), lorsqu'Humbert de Villersexel l'a mis en sécurité à Montfort, avant de le transférer à Saint Hippolyte en 1418.

III - 14 - Les autres hypothèses de gardiennage du Linceul

Deux des nombreux scénarios proposés, pour tenter de combler le "trou historique" de 150 ans dans l'histoire du Linceul, peuvent être rapprochés de celui des Achaïens présenté ci-dessus :

- a) le scénario des Templiers, d'abord proposé par l'historien et journaliste Ian Wilson⁴⁹, pour qui "*cette période de clandestinité a duré plus d'un siècle, ce qui implique une certaine continuité dans la possession. Plutôt qu'à un individu, on doit donc s'attendre à un groupe de propriétaires ... qui a dû avoir eu des rapports intimes avec les croisés qui*

⁴⁹ cf. "Le Linceul de Turin" - Ed. Albin Michel -1978.

ont enlevé Constantinople en 1204. Et qui doit avoir possédé une richesse considérable pour ne pas avoir cédé à la tentation de vendre cette relique... Ce groupement doit avoir eu les moyens de cacher le Suaire et d'assurer sa sécurité, ce qui est une sorte de prouesse sur cinq générations. Il a dû être mû par un motif très puissant pour agir d'une manière aussi secrète, aussi étrange... Quels étaient les hommes ... qui ont considéré la garde de cette précieuse relique comme leur droit le plus exclusif... et qui doivent avoir eu quelque lien historique avec Geoffroy de Charny.

Notons que Jean de Joinville et Jean de Charny avaient, semble-t-il, cette stature !

Ian Wilson a proposé alors d'identifier aux Templiers le groupement d'hommes dont il pressentait l'existence. Mais il a ensuite "*abandonné presque totalement l'hypothèse des Templiers... qui n'a jamais été beaucoup plus, pour lui, qu'une hypothèse très provisoire*"⁵⁰ ;

- b) le scénario dit de *La mafia du Linceul*, dû au généalogiste Curren-Briggs⁵¹, et avancé après la datation au C14, dans le but d'expliquer "*pourquoi, où et quand le Linceul a pu être fabriqué au Moyen Age*", ce qui disqualifie globalement ce scénario. Mais ce généalogiste *a toujours été fasciné par les liens de famille resserrés qui unissaient tous ceux qui avaient eu quelque chose à faire avec le Linceul, dans la période pendant laquelle il commença à être bien connu en Occident, et pendant celle où il apparut dans le village insignifiant de Lirey au milieu du XIV^{ème} siècle. Une ou deux coïncidences peuvent être acceptées comme telles, mais quand on en découvre une douzaine ou plus, on commence à se demander s'il n'y a pas quelque chose de plus à explorer*". Curren-Briggs a donc eu, lui aussi, le pressentiment de l'existence d'un groupe assez proche de celui du *Clan des Achaiens*, bien qu'il n'ait pas su inclure dans sa *mafia* toutes les familles évoquées plus haut.

IV- Conclusion

Origine géographique commune, liens familiaux, solidarité sur plusieurs générations, partage d'un même secret, capacité à intervenir par-dessus les frontières, appui de protecteurs puissants : le groupe d'hommes et de femmes qui ont sauvé et protégé le Linceul pendant deux siècles et demi a bien toutes les caractéristiques d'un

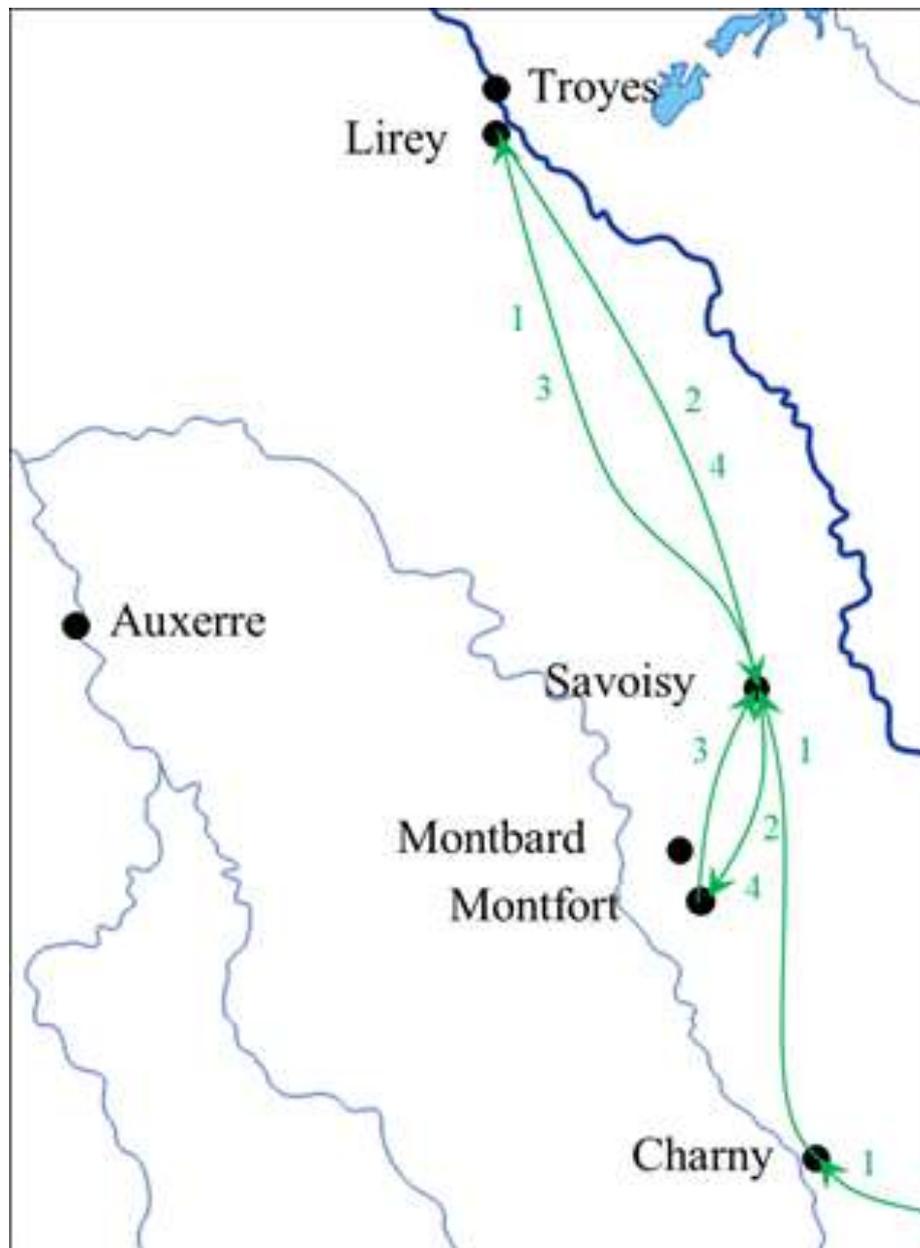
⁵⁰ cf. message de Ian Wilson à l'auteur.

⁵¹ cf. "*Shroud Mafia - The creation of a relic ?*" - Noël Curren-Briggs - 1995.

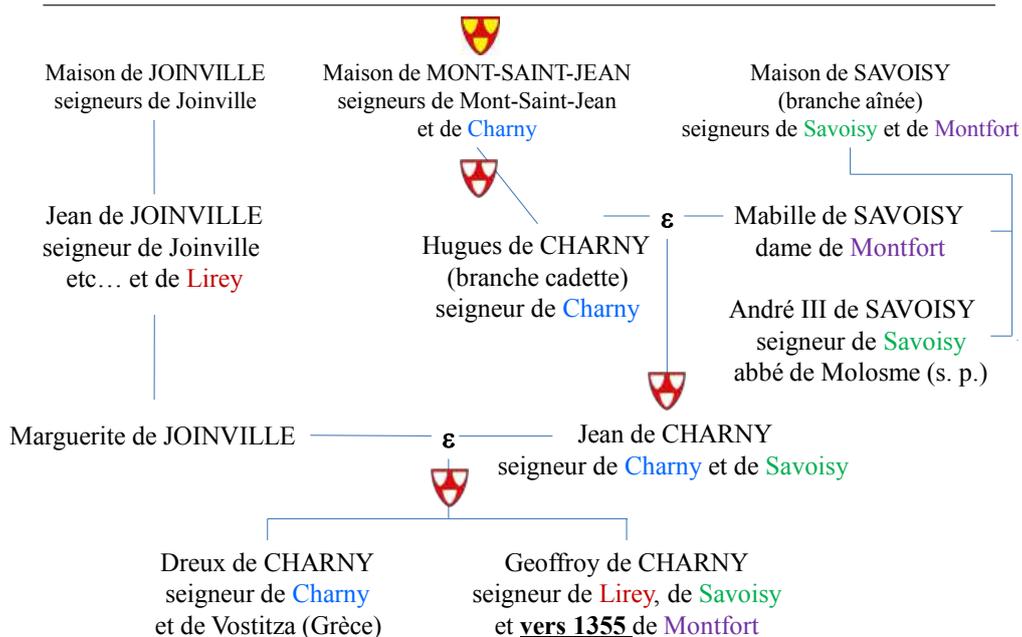
Clan : on peut peut-être lire dans son histoire celle du Linceul, en filigrane.

Pour conclure, je voudrais saluer l'intérêt déjà porté par certains historiens à ce *scénario des Achaïens*, qui a encore bien des parts d'ombre. Et Mgr Thomas m'a écrit : "*J'espère que votre scénario sera progressivement reconnu et validé*".

Laurent Bouzoud



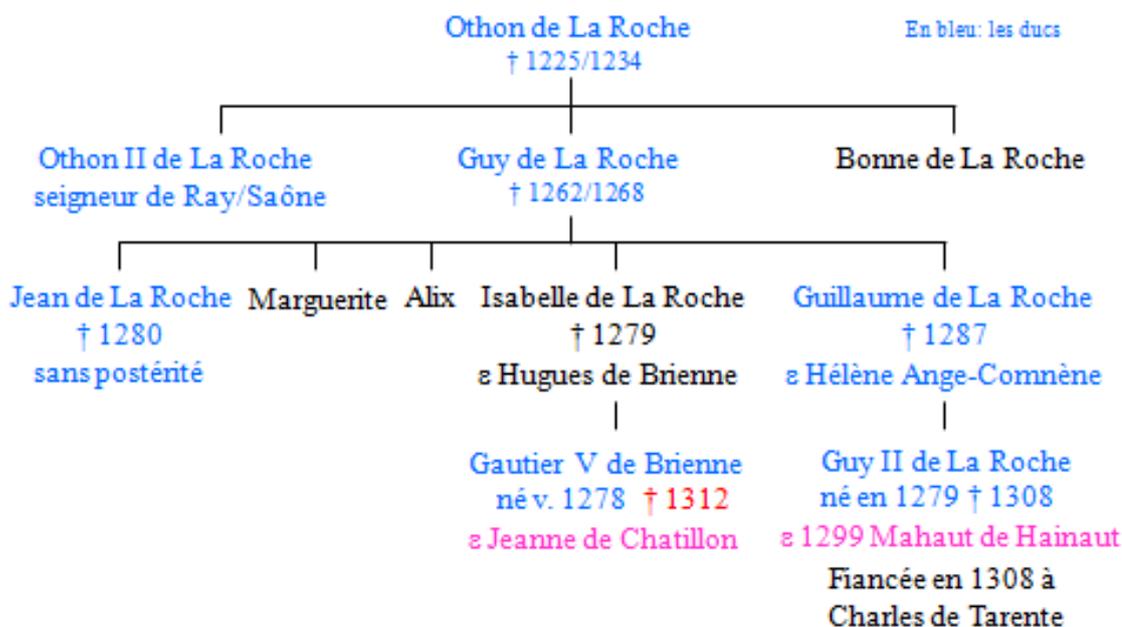
Filiation et héritages des Charny



8

Planche I

Les ducs d'Athènes de la maison de La Roche



25

Planche II

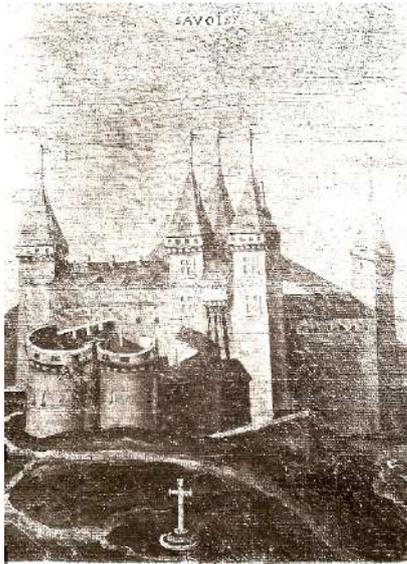


Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

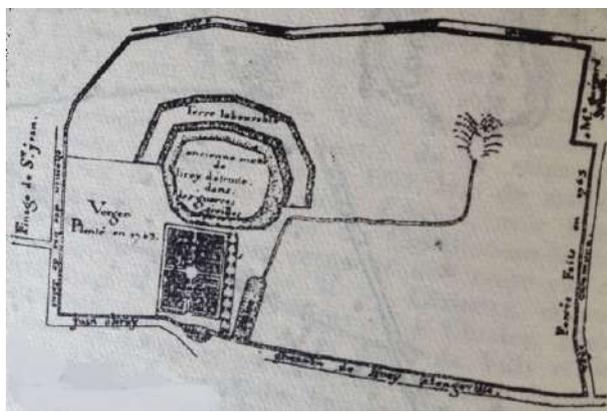


Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6



Fig.6 bis



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9 et 9 bis



Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

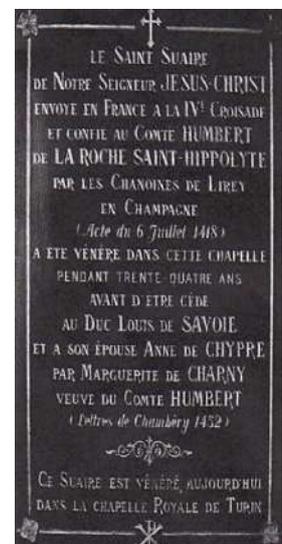


Fig. 13

Méditation



"J'ai Soif....."

par sainte Teresa de Calcutta



Anjezë Gonxhe Bojaxhi (1910 - 1997), est née en Albanie. Elle a fondé en Inde, en 1949, la Congrégation des Sœurs Missionnaires de la Charité, et a reçu le prix Nobel de la Paix en 1979. Mère Teresa a été béatifiée le 19 octobre 2003 par le pape Jean-Paul II et a été canonisée le 4 septembre 2016 par le pape François.

On connaît surtout son sari blanc et bleu, et son appel particulier pour les pauvres, avec ce sentiment fort de la "soif du Christ" sur la Croix (sentiment "inspiré" en septembre 1946), c'est-à-dire ce "désir divin infini d'aimer et d'être aimé".

Dans le sillage de sa canonisation, nous publions ce "Testament spirituel", dit aussi lettre de Varansi, adressé en 1993 à sa communauté, bien qu'elle n'ait pas eu, semble-t-il, de rapport direct avec le Linceul.

Elle a demandé à toutes ses Sœurs, dans le monde entier, de mettre cette inscription auprès de la Croix (ici chez les Sœurs de Bethléem, à Erevan en Arménie).

Les paroles de Jésus "J'ai soif" (Jn 19, 28) qui sont écrites sur tous les murs de nos chapelles, ne sont pas passées, mais vivantes, ici et maintenant.

Elles sont dites pour vous. Le croyez-vous ? Si oui, vous entendrez et sentirez Sa présence. Laissez Le devenir aussi intime en vous qu'Il l'est en moi ; ce sera la plus grande joie que vous puissiez m'offrir.

J'essaierai de vous aider à comprendre, mais c'est Jésus lui-même qui est seul à pouvoir vous dire "J'ai soif!".

Ecoutez votre propre nom. Et pas seulement une fois. Chaque jour. Si vous écoutez avec votre cœur, vous entendrez, vous comprendrez.

Pourquoi Jésus dit-il : "J'ai soif" ? Quel en est le sens ? C'est très difficile à expliquer avec des mots... Pourtant si vous deviez retenir une seule chose de cette lettre, que ce soit ceci : "J'ai soif" est une parole beaucoup plus profonde que si Jésus avait simplement dit : "Je vous aime".

Tant que vous ne saurez pas, et de façon très intime, que Jésus a soif de vous, il vous sera impossible de savoir ce qu'Il veut être pour vous ; ni ce qu'Il veut que vous soyez pour Lui. Le cœur et l'âme des Missionnaires de

la Charité consistent exclusivement en ceci : la soif du cœur de Jésus, cachée dans les pauvres.

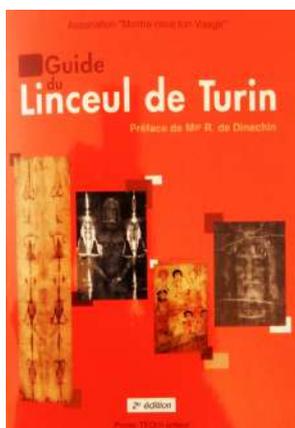
Voilà la seule source de tout ce qui fait notre vie. Cela vous donne à la fois le but... et l'esprit de la Congrégation. Etancher la soif de Jésus vivant parmi nous est notre seule raison d'être et notre unique objectif.

Pouvons-nous en dire autant de nous-mêmes, à savoir que cela est notre seule raison de vivre ?

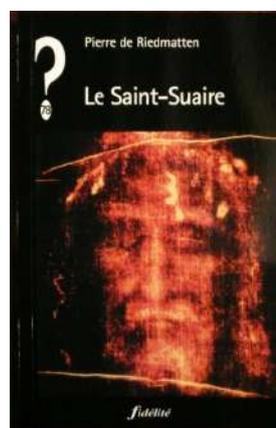
Sainte Teresa de Calcutta

-----0-----

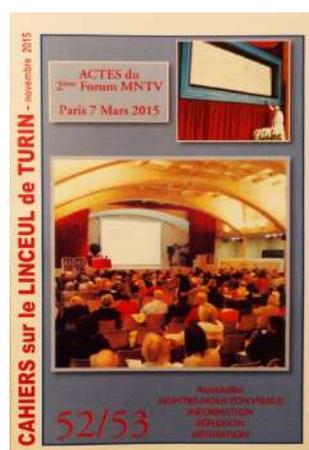
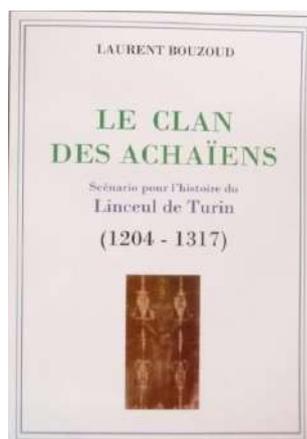
Publications



2^o édition (mars 2016)



2^o édition (janvier 2015)



EXPOSITIONS PREVUES AU 1^{er} SEMESTRE 2017

- **Beauraing** (Belgique) : exposition permanente, en cinq langues¹.
- **La Salette** (Isère) : exposition permanente².
- **Meaux** (Seine et Marne) : du 24 mars au 17 avril (Cathédrale).
- **Roanne** (Loire) : carême et jusqu'au 13 mai.
- **Vannes** (Morbihan): du 27 mars au 9 avril (paroisse St-Pie X).
- **Porto Vecchio** (Corse) : carême.
- **Calvi** (Corse) : carême.
- **Ajaccio** (Corse) : carême (église St Roch).
- **Belgique** (région de Liège) : projet.

A noter que le calendrier des expositions est en permanence tenu à jour sur notre site (www.suaire-turin.fr).

¹ Elle a été remise à jour, après son long séjour à St-Maximin (Var) ; et les traductions en néerlandais ont été rajoutées, en remplacement de celles en italien ; en place depuis le 1^{er} août 2015.

² en place depuis le 1^{er} août 2015.

MONTRE-NOUS TON VISAGE

Connaissance et contemplation du Linceul
MNTV 212 Rue de Vaugirard
contactmntv@gmail.com
www.suaire-turin.fr



FORMULAIRE D'ADHESION ET D'ABONNEMENT

- | | |
|---|--------|
| <input type="checkbox"/> OUI, je souhaite adhérer à l'Association et bénéficier ainsi d'un abonnement d'un an (deux <i>Cahiers</i> par an) | 32 € |
| <input type="checkbox"/> Je préfère un abonnement seul | 20 € |
| <input type="checkbox"/> Je suis prêtre, religieux, religieuse, et souhaite un abonnement d'un an (deux <i>Cahiers</i> par an) au tarif préférentiel | 14 € |
| <input type="checkbox"/> Je verse un don à l'Association |€ |
| TOTAL (<i>Je joins un chèque à l'ordre de MNTV</i>) |€ |

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

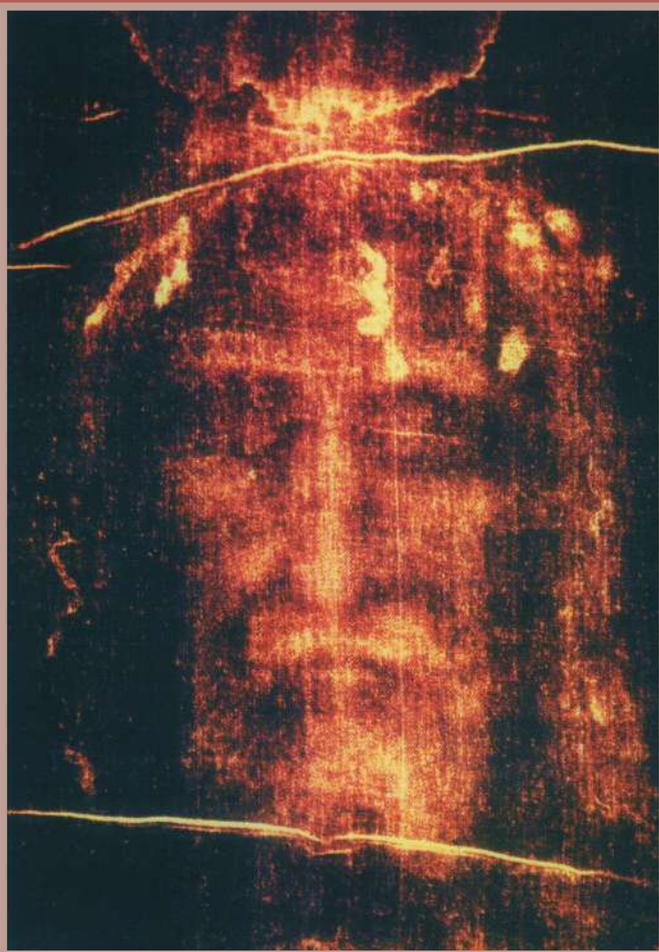
Tél :

Courriel :

Faites-nous part de vos remarques et suggestions



*Statue de Ste Véronique,
commandée par Enguerrand de Marigny entre 1311 et 1313 ;
hauteur 1,52 m - Collégiale N.D. d'Ecouis (Eure).*



ASSOCIATION
“Montre-nous Ton Visage”
212, rue de Vaugirard 75015 PARIS

Date de parution de ce numéro : décembre 2016

www.suaire-turin.fr
contactmntv@gmail.com

Imprimé par Art Graph Copy Paris 15^e